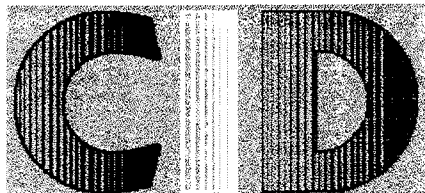


COLLEGE INTERARMEES



DE DEFENSE

EPO N° C 01

ÉTUDE PARTICULIÈRE A OPTION
LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE
SOUS LA DIRECTION DU COLONEL FERON



MEMBRE DU COMITE LCL ROCHET (TERRE)
MEMBRE DU COMITE LCL OUDART (AIR)
MEMBRE DU COMITE LCL STOESSLE (AIR)
MEMBRE DU COMITE CE COROIR (GENDARMERIE)
MEMBRE DU COMITE CDT STANEK (TERRE R.TCHEQUE)

4° PROMOTION 1996 - 1997

SOMMAIRE

Introduction

PREMIERE PARTIE : Rappels historiques sur l'Afrique du Sud.

- I . La pénétration et l'expansion coloniale (1652 - 1899).**
- II . De l'Union sud-africaine à la république d'Afrique du Sud (1902 - 1961)**
- III . L'évolution constitutionnelle et politique depuis les années 1960.**

DEUXIEME PARTIE : La géographie humaine et physique.

- I . La situation géographique.**
- II . Le cadre physique.**
- III . Données humaines : une société multiraciale et multinationale.**

TROISIEME PARTIE : L'économie.

- I . Les infrastructures de transport.**
- II . L'agriculture.**
- III . L'industrie.**
- IV . Les ressources énergétiques.**
- V . La politique économique.**
- VI . Le commerce extérieur.**
- VII . Les relations commerciales.**
- VII . Le tourisme.**

QUATRIEME PARTIE : Géopolitique et relations internationales.

- I . Géopolitique.**
- II . Relations internationales.**

CINQUIEME PARTIE : Les forces armées sud-africaines.

- I . Le nouveau format des forces armées.**
- II . L'armée de terre SAA.**
- II . La marine sud-africaine SAN.**
- III . L'armée de l'air SAAF**
- V . L'industrie d'armement.**

Depuis la fin de la politique d'apartheid, l'Afrique du Sud a repris sa place au sein des grandes nations. Deuxième géant de l'Afrique avec le Nigéria, la RSA occupe une place stratégique sur la route du Cap et les débouchés de l'Afrique australe.

Consciente des formidables défis économiques et ethniques qu'elle a à relever pour s'affirmer comme une réelle puissance régionale en Afrique, la RSA mène une politique prudente et sage qui, jusqu'à aujourd'hui, a permis de préserver l'existence de la nation. En effet, sur le plan politique, le gouvernement du président MANDELA, se détournant d'une politique de revanche dirigée contre les anciennes autorités dirigeantes, a réussi à instaurer une démocratie multiraciale sans provoquer le bain de sang que beaucoup d'observateurs redoutaient.

Sur le plan économique, le pays a jusqu'à présent bien conduit sa transition, puisque le pays a renoué avec la croissance (3,5% en 96) et a presque jugulé son inflation. Géant économique de la zone, la RSA apparaît surtout aujourd'hui comme étant le seul état de la région à pouvoir assurer la prospérité de ses voisins, à travers notamment la SADC (*Southern African Development Community*).

Enfin, ce bouleversement a également généré des conséquences importantes notamment dans le secteur militaire avec l'adoption d'une nouvelle politique de défense et l'ouverture vers les marchés extérieurs.

Cependant, soumise à un gros problème d'ordre intérieur, la RSA ne semble pas décidée aujourd'hui à assurer un *leadership* sur le continent, ou à jouer le rôle de superpuissance de l'Afrique même si elle participe activement aux tentatives de stabilisation du continent (pour parler entre les opposants au Zaïre par exemple). Car beaucoup reste à faire en interne pour tenir les promesses faites pendant la lutte à la population noire qui attend avec beaucoup d'impatience leurs réalisations.

Car le véritable défi réside en fait dans la possibilité du nouveau gouvernement à atteindre les objectifs qu'il s'est fixé pour l'amélioration des conditions de vie des noirs sans provoquer le départ ou la radicalisation des autres minorités qui possèdent encore aujourd'hui le contrôle de l'essentiel du secteur économique.

L'ANC saura-t-elle éviter les scissions au sein de la communauté noire, tout en sauvegardant le fragile équilibre entre noirs, métis et blancs ?

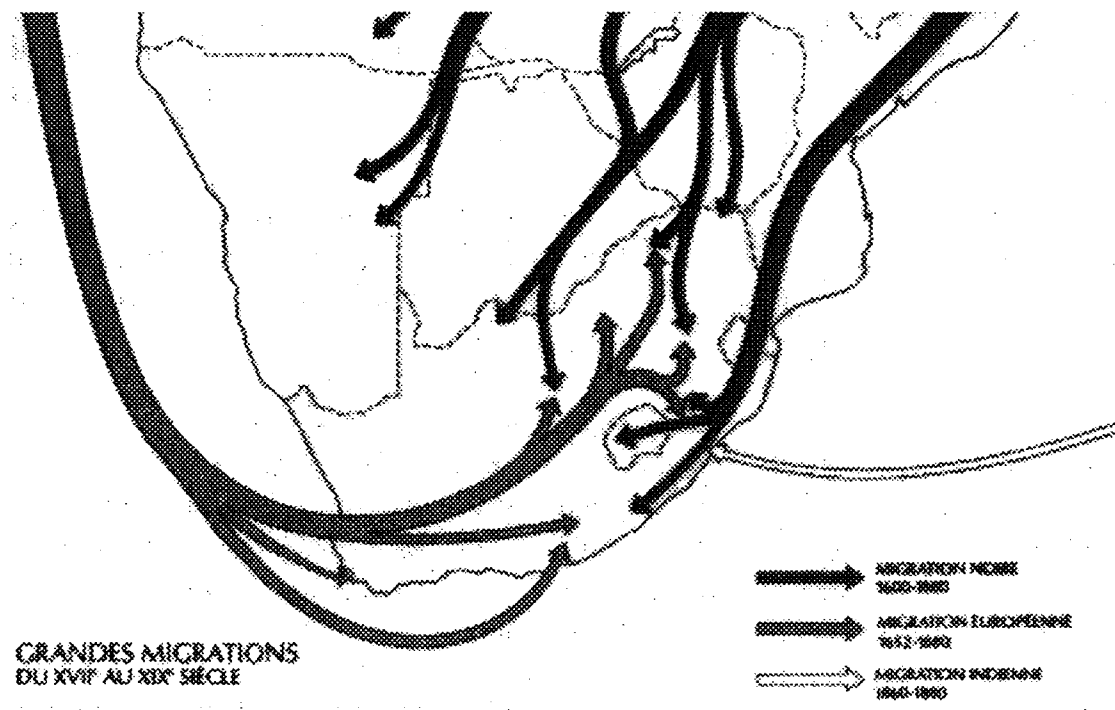
La réponse tient principalement à la capacité du gouvernement à gérer les formidables potentialités du pays dans le secteur économique, pour permettre un développement et l'élévation du niveau de vie, seuls garants d'une vraie et durable paix sociale.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

L'histoire de l'Afrique du Sud reste encore mal connue dès que l'on remonte au-delà du XVII^e siècle. Écrite uniquement par des historiens blancs, elle est remise en cause par les Africains, qui en contestent au moins certaines interprétations, celle de la communauté afrikaner surtout qui, aujourd'hui comme hier, voit dans les avatars successifs de son installation en Afrique australe un grand dessein de la Providence. Dans ce déroulement historique – qui commence véritablement au milieu du XVII^e siècle – la guerre des Boers (1899-1902) opère une césure radicale. Non seulement en raison des dissensions profondes qu'elle crée au sein de la communauté blanche et des souvenirs douloureux et vivaces qu'elle laissera derrière elle, mais aussi et surtout parce qu'elle marque le passage de l'Afrique du Sud ancienne – pastorale, traditionaliste et divisée – à l'Afrique du Sud contemporaine – industrielle, moderne et unifiée –, d'abord dans le cadre de l'Union sud-africaine et, depuis le 31 mai 1961, dans celui d'une république.

1) La pénétration et l'expansion coloniale en Afrique du Sud (1652-1899)

Les paléontologues estiment que le continent africain est le berceau de l'humanité, le processus d'homínisation y ayant commencé il y a quelque deux millions d'années. De nombreuses et importantes découvertes anthropologiques attestent en tout cas une présence humaine très ancienne en Afrique du Sud. Les populations dites aborigènes qui y survivent actuellement – les Bochimans (quelque 30 000) et les Namas-Hottentots – n'auraient atteint cette région, venant des grands lacs d'Afrique centrale, qu'entre le XI^e et le XIV^e siècle de notre ère.



C'est au siècle suivant que les premiers navigateurs européens, portugais surtout, découvrent l'Afrique australe : Diogo Cão touche la côte atlantique du Sud-Ouest africain en 1485 ; Bartolomeu Dias, en 1488, atteint le cap des Tempêtes qui deviendra le cap de Bonne-Espérance, après le passage de Vasco de Gama en 1497. L'histoire proprement dite ne commence pourtant que cent cinquante ans plus tard avec le début d'une installation européenne permanente, dans la région du Cap, qui est l'œuvre des Hollandais.

11 - colonisation hollandaise au Cap (1652-1806)

Premier établissement

La colonisation hollandaise tient davantage du hasard que de l'intention politique. Durant le XVI^e siècle déjà, des marins naufragés avaient eu l'occasion de prendre un contact forcé avec la pointe australe du continent africain. En 1648, l'échouage du navire hollandais Haarlem contraint l'équipage à passer plusieurs mois sur ces rivages. Retrouvés, les marins font un tel récit de leur aventure que la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (créée en 1602) décide de fonder dans la baie du Cap une « station de rafraîchissement » sur la route des Indes qui reste son objectif essentiel. C'est ainsi que le 6 avril 1652 débarque au Cap le premier commandant de la Compagnie en Afrique australe, Jan Van Riebeeck, fondateur de la colonie européenne.

Les débuts de la colonisation blanche

Cantonnée d'abord dans des limites très étroites, matérialisées en 1658 par un fossé planté d'amandiers qui sert de première frontière, la colonisation va progressivement s'étendre vers l'intérieur sans toutefois s'éloigner des voisinages de la baie du Cap. Difficultés climatiques et matérielles, mutineries, querelles avec les Hottentots vont transformer peu à peu cette colonie « stratégique » en colonie de peuplement.

Dès 1657 apparaissent les premiers citoyens libres (free burghers), anciens employés de la Compagnie autorisés par elle, et sous son contrôle, à s'installer comme agriculteurs à leur propre compte. Ce mouvement s'amplifie avec les successeurs de Van Riebeeck qui encouragent l'immigration étrangère. En 1688, on compte environ huit cents familles de citoyens libres résidant dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la bourgade du Cap. Aux premiers free burghers hollandais s'ajoutent d'autres Européens en 1685 – dont deux cents huguenots français chassés par la révocation de l'édit de Nantes – et des esclaves venus de Malaisie et de Madagascar qui, une fois christianisés, obtiendront le statut d'affranchi. Dès cette époque le métissage entre ces divers groupes ethniques (le mariage entre Blancs et non-Blancs est alors autorisé) donne naissance à cette communauté métisse, ou coloured, qui constitue l'un des éléments du problème sud-africain.

L'expansion européenne, plus ou moins anarchique et heurtée, se poursuit tout au long du XVIII^e siècle. La frontière nord de la colonie du Cap recule progressivement jusqu'au voisinage du fleuve Orange, qui, en 1760, est franchi déjà par des pionniers isolés qui découvrent ce qu'on appellera les « espaces vides » de l'intérieur.

La rencontre des Bantous

La tradition selon laquelle le pays occupé par les pionniers européens était vide est aujourd'hui remise en question par les historiens. C'est qu'en effet à la lente progression des Blancs du sud vers le nord – qui s'explique par la dynamique de la colonisation – a correspondu un autre lent mouvement migratoire des tribus africaines du nord vers le sud, mouvement amorcé sans doute dès le XIII^e siècle, et encore mal éclairci.

Venant d'Afrique centrale et orientale à la recherche probablement de terres de pâturage, ces tribus variées refoulent les populations aborigènes, se combattent entre elles et finiront par se heurter aux premiers colons européens, qui, eux aussi, sont en quête de terres nouvelles. S'agit-il alors d'une première occupation d'espaces jusqu'ici vierges, ou bien d'une spoliation de terres appartenant aux tribus bantoues et provisoirement abandonnées par elles en raison des guerres tribales quasi permanentes ; Cette question se ramène en définitive à celle-ci : à qui appartient l'Afrique du Sud ; Bien que l'argument ait perdu de sa valeur avec le temps, il reste sous-jacent à toute discussion du problème sud-africain. Il met en relief l'importance fondamentale de la question de l'occupation des terres et de l'exercice du droit de propriété par les différentes communautés raciales. Il porte en germe le problème actuel de la délimitation des bantoustans.

Quoi qu'il en soit, c'est à peu près à la même époque – XVII^e siècle – que s'est manifestée cette double colonisation opposée mais convergente, les Blancs prenant pied dans la région du Cap, les Africains franchissant au nord la frontière constituée par le fleuve Limpopo.

Mainmise britannique sur la colonie du Cap

La colonisation hollandaise s'achève à la fin du XVIII^e siècle avec la banqueroute et la dissolution de la Compagnie des Indes (1796). La rivalité franco-anglaise en Europe a son contrecoup en Afrique du Sud : des troupes françaises occupent le Cap de 1781 à 1784. De 1795 à 1802, c'est l'Angleterre qui place « sous sa protection » cette colonie sur laquelle la Hollande n'exerce plus guère qu'une autorité nominale. Ainsi, durant un siècle et demi de présence hollandaise, le problème sud-africain s'est noué lentement, mais sur une superficie restreinte – dans la partie méridionale et orientale de l'actuelle province du Cap – où la population totale ne dépasse pas 80 000 habitants, parmi lesquels 16 000 Européens environ, qui ont déjà acquis une mentalité particulière, celle des pionniers émigrés sans esprit de retour. L'entrée en scène de la Grande-Bretagne va bouleverser le mode de vie de cette communauté blanche et élargir les dimensions du problème colonial à l'ensemble du territoire de l'Afrique du Sud.

12 - Pénétration britannique et indépendance des républiques boers (1806-1854)

Le Grand Trek est incontestablement l'événement majeur dans cette première moitié du XIX^e siècle où la politique coloniale britannique, à la fois prudente et hésitante, ne réussit pas à « fixer les frontières » ni à apaiser les conflits entre Africains et Européens. On compte cinq guerres « cafres » entre 1803 et 1847. L'Angleterre succède officiellement à la Hollande en 1814 (Convention de Londres), mais elle exerce en fait le pouvoir effectif en Afrique australe depuis 1806.

L'influence du libéralisme britannique

Diverses réformes, à partir de 1825, orientent la colonie anglaise du Cap sur une voie nouvelle, lui donnant ainsi un caractère relativement ouvert et libéral. Bien que l'introduction d'un gouvernement représentatif soit retardée en dépit de pétitions nombreuses, la colonie bénéficie d'un régime assoupli : création d'un Conseil législatif (1834) assistant le gouverneur, création d'une Cour suprême confirmant l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le statut des personnes de couleur subit une transformation radicale qui attise la rancœur des Boers (nom donné aux descendants des pionniers européens de l'époque hollandaise, pour la plupart agriculteurs) contre le colonisateur anglais : la Charte hottentote (1828) supprime toute discrimination raciale entre Blancs et non-Blancs ; l'abolition de l'esclavage en 1833 entraîne l'affranchissement de quelque 30 000 personnes tout en endettant ou en ruinant les propriétaires européens faiblement « dédommagés ».

À cela s'ajoute l'anglicisation de la colonie sous diverses formes : immigration britannique massive en 1820 (que commémore chaque année la fête du Settlers'Day) ; proclamation de l'anglais comme langue officielle ; reconnaissance de libertés publiques, celle de la presse notamment ; développement de l'influence des missions anglicanes qui contrebalancent désormais l'action culturelle de l'Église réformée hollandaise, dont le calvinisme austère et autoritaire est en accord étroit avec la mentalité des Boers traditionalistes.

Une expansion territoriale contenue

La volonté d'expansion des Boers et l'agitation guerrière de certaines tribus africaines, notamment au Natal, la puissante tribu zouloue, contraignent l'Angleterre à s'occuper du problème des terres et des frontières. Elle espère le régler tout d'abord en traitant avec les chefs de tribu. Cette politique de traités, recommandée par des missionnaires anglicans, tels que le révérend John Philip, qui veulent protéger les natives contre la colonisation blanche, se solde par un échec. Dans la suite des conflits locaux, les frontières de la colonie du Cap se déplacent au nord jusqu'au fleuve Orange et surtout vers l'est, où la pression africaine et européenne sur la terre est forte, jusqu'au territoire de la tribu xhosa (le Transkei actuel) qui sera annexé sous le nom de British Kaffraria (1897) avant d'être incorporé à la colonie du Cap.

Mais l'insistance de Londres à contenir dans des limites acceptables l'expansion européenne en refusant l'annexion des territoires appartenant traditionnellement aux tribus africaines déclenche bientôt dans la communauté boer un vaste mouvement d'émigration vers l'intérieur pour échapper à la tutelle britannique : c'est le Grand Trek dont l'apogée se situe en 1834-1838.

Le Grand Trek

Épisode historique quasi sacré pour les Boers, le Grand Trek est une véritable odyssée qui conduit les Boers bien au-delà des frontières de la colonie du Cap, sur une distance de 2 000 kilomètres, en direction du nord et de l'est. Les colonnes de chariots à bœufs (ossewaens) franchissent toutes, par groupes plus ou moins nombreux, le fleuve Orange : les unes poussent vers le nord au-delà du fleuve Vaal dans une région qu'on appellera désormais Transvaal ; d'autres se tournent vers l'est en direction du Natal qu'elles atteignent après avoir franchi les montagnes du Drakensberg. Entre les leaders de ces groupes de nouveaux pionniers (voortrekkers), dont Piet Retief est l'un des plus représentatifs, les divergences d'opinion et les querelles sont nombreuses. De son côté, Londres s'efforce d'enrayer le mouvement par des mesures législatives et par l'envoi d'un régiment au Natal pour freiner l'avance du général boer Andries Pretorius. Ce dernier remportera d'ailleurs la victoire la plus significative et la plus sanglante du Grand Trek en écrasant les Zoulous de Dingaan à Blood River, le 16 décembre 1838, journée devenue fête nationale en Afrique du Sud.

Les républiques boers

Refoulés du Natal après y avoir créé une éphémère république, les Boers se replient, entre Vaal et Orange, dans une région de plaines adossées au massif montagneux du Basutoland, qui constitue l'actuelle province d'Orange. Londres, qui contrôle la colonie du Cap et celle du Natal (annexée en 1843), se borne à placer le Transvaal et l'Orange sous sa suzeraineté. Mais les trekkers, qui ont fait le Grand Trek pour échapper définitivement à la domination britannique, ripostent en proclamant leur indépendance. Deux républiques apparaissent : la république d'Afrique du Sud (Transvaal), en 1853, et la république de l'État libre d'Orange, que l'Angleterre se décidera à reconnaître en 1852 et en 1854 (Conventions de Sand River et de Bloemfontein). Peu peuplées, constamment menacées par la pression des tribus zouloues et basuto, divisées par des querelles de personnes et de clans, les deux républiques connaîtront une vie agitée jusqu'à la fin du siècle.

Le système politique des républiques boers, assez empirique, relève en théorie du monocamérisme (Chambre unique, ou Raad) tout en se teintant de démocratie directe. En fait, il débouche sur un présidentielisme autoritaire et conservateur, illustré au Transvaal par Paul Kruger qui en sera le président inamovible de 1883 à 1902. La vieille tradition des pionniers hollandais du XVII^e siècle inspire les principes fondamentaux de la Constitution des deux républiques : exclusivité de la langue hollandaise (dutch), religion d'État (calvinisme) et discrimination raciale systématique. Le droit de suffrage, censitaire d'ailleurs, n'est accordé qu'aux seuls citoyens blancs, appelés burghers. À la même époque, la colonie anglaise du Cap – qui obtient sa Constitution en 1853, fondée définitivement sur le système parlementaire à partir de 1872 – n'opère aucune discrimination légale. Il en va de même, en principe, dans la Constitution (1856) de la colonie anglaise du Natal, qui ne recevra le self-government qu'en 1893. Toutefois, par des biais juridiques multiples, les Blancs du Natal, inquiets de la masse numérique des Africains et surtout des Indiens, priveront pratiquement ces deux communautés du droit à la participation politique. Ainsi, dès le milieu du XIX^e siècle est posée la question du droit de vote des non-Blancs, qui sera ultérieurement la pierre d'achoppement de l'évolution constitutionnelle et politique. Mais la situation générale de l'Afrique du Sud se transforme brutalement dans les années 1860 sous l'effet de facteurs économiques qui bouleversent les données de la politique coloniale britannique.

13 - Extension de la domination britannique et la guerre anglo-boer (1860-1899)

La multiplication des problèmes

Au lendemain de la reconnaissance par l'Angleterre de l'indépendance boer, la situation générale de l'Afrique du Sud apparaît sérieusement compromise : crise économique, aggravée par la division du pays en deux unités politiques opposées (républiques boers et colonies anglaises) ; persistance de conflits locaux entre colons blancs et tribus africaines ; visées coloniales de l'Allemagne et du Portugal, voire de la France, sur l'Afrique australe ; divergences profondes au sein des Églises protestantes sud-africaines dont les répercussions politiques sont sensibles ; aggravation enfin du problème de la cohabitation raciale avec l'arrivée en 1860, au Natal, d'un premier contingent de travailleurs indiens « engagés » dont le nombre total atteindra rapidement celui de la population d'origine européenne, arrivée qui sera suivie ultérieurement d'immigrants chinois recrutés pour les mines du Transvaal.

La ruée vers l'or

C'est en effet la découverte des mines de diamant et d'or qui va faire passer l'Afrique du Sud du stade pastoral au stade de société industrielle. L'industrie naissante provoquera le début de la détribalisation et de l'urbanisation des Africains, compliquant par là les rapports entre les différentes communautés ethniques.

À partir de 1867, c'est une ruée d'immigrants de toute espèce dans la zone diamantifère de Kimberley, à la jonction de la colonie du Cap, de la république du Transvaal et de l'État libre d'Orange. En quelques années Cecil Rhodes, fondateur de la société de Beers Co., réussit à contrôler toutes les grandes entreprises de prospection. Ruée d'immigrants, plus spectaculaire encore, à partir de 1886, vers les champs aurifères du Witwatersrand, au Transvaal. Des villes neuves, telle Johannesburg, se construisent dans la fièvre de l'or. L'installation d'étrangers (uitlanders) au Transvaal et en Orange prend l'aspect d'une invasion anglo-juive aux yeux des Boers traditionalistes, qui ne cachent par leur ressentiment contre l'Angleterre.

L'expansion britannique en Afrique australe

Les intérêts économiques et politiques découlant de la découverte de ces richesses minières conduisent Londres à renoncer à la politique des traités avec les chefs indigènes et à procéder à des annexions de territoires dans un but de contrôle et de maintien de l'ordre. En 1871 la zone diamantifère de Kimberley, aux frontières discutées, est attribuée par arbitrage au chef griqua Waterboer qui en demande aussitôt l'incorporation à la colonie du Cap afin d'échapper aux revendications des républiques boers. Celles-ci accuseront l'Angleterre de leur avoir « volé la région miraculeuse ». Et progressivement, entre 1865 et 1895, la suzeraineté britannique s'étendra du Cap au Natal par incorporation de vastes territoires peuplés principalement d'Africains, et en partie érigés en « réserves » sous l'impulsion de missionnaires anglicans.

C'est à la même époque (1884-1895) que se situe l'origine des trois protectorats britanniques dans des conditions qui ne sont d'ailleurs pas identiques. En janvier 1885, le Bechuanaland est placé sous protectorat britannique, la partie méridionale de cet immense territoire aride étant peu après annexée à la colonie du Cap qui devient ainsi la plus vaste des quatre unités politiques existantes. Son établissement répond aux visées impérialistes de Cecil Rhodes, homme d'affaires, parlementaire, puis Premier ministre du Cap. Le but est à la fois de consolider les intérêts économiques de la Chartered (compagnie à charte fondée par Rhodes en 1889 en Rhodésie où elle a le monopole de l'exploitation des mines) et de barrer la route de l'expansion coloniale au Portugal et surtout à l'Allemagne : celle-ci, qui, en août 1884, a proclamé son protectorat sur une partie du Sud-Ouest africain, joue de son appui diplomatique auprès de la république boer au Transvaal.

Au Basutoland, c'est la résistance du peuple basuto – sous l'impulsion de son paramount chief Moshesh – aux pressions conjuguées des Zoulous et des Boers de l'Orange qui conduit à l'établissement définitif du protectorat, en mars 1884, après vingt années de tergiversations : proclamé d'abord territoire britannique à la requête de Moshesh (1868), le Basutoland est érigé en protectorat colonial (1869), puis incorporé à la colonie du Cap (1871). Mais incapable de contrôler efficacement le peuple basuto qui se rebelle (Gun War de 1878), la colonie du Cap demandera à l'Angleterre de reprendre l'administration du territoire dont le statut sera longtemps, dans la pratique, celui d'une colonie de la Couronne.

Quant au Swaziland, il fait l'objet d'une pénétration pacifique des Boers du Transvaal qui obtiennent facilement des concessions de terres très étendues en échange d'un soutien

contre les tribus guerrières zouloues. Contrôlé effectivement par le Transvaal, le Swaziland fait l'objet d'un régime hybride qui reconnaît son autonomie. C'est seulement après la guerre des Boers que le système du quasi-protectorat trouvera application.

L'absorption des États boers par la Grande-Bretagne

Ainsi, aux alentours de 1895, de la côte atlantique à la côte orientale, toute l'Afrique australe située au sud du Limpopo est pratiquement sous contrôle britannique, à l'exception de deux républiques boers. Mais on songe à les intégrer, elles aussi, dans une Afrique du Sud anglaise. Une première tentative d'annexion du Transvaal par la force (1877-1881) s'est soldée par un échec des troupes anglaises, battues à Majuba Hill par Kruger et les généraux boers. Gladstone, qui a succédé à Disraeli, négocie la Convention de Pretoria (1881), révisée en 1884, qui reconnaît une nouvelle fois l'indépendance du Transvaal en ne laissant à Londres qu'un droit de regard sur la politique étrangère.

L'ultime phase va se jouer à travers le duel politique de Kruger et de Cecil Rhodes – qui cherche à isoler le Transvaal – en quinze ans de négociations difficiles, d'hésitations et de menaces réciproques, et de tentative avortée de coup de main (échec en décembre 1895 du fameux « raid Jameson » sur le Transvaal, inspiré par Cecil Rhodes dont la carrière politique sombre ici). Le nouveau haut-commissaire britannique, Alfred Milner, ne réussit pas davantage à briser l'entêtement du président Paul Kruger qui lui adresse finalement un ultimatum exigeant la dispersion des quelques troupes britanniques échelonnées le long de la frontière des républiques boers. L'ultimatum repoussé, le Transvaal déclare la guerre et l'Orange se joint immédiatement à son allié. Le 12 octobre 1899 commence la véritable guerre anglo-boer. Elle se terminera seulement le 31 mai 1902 avec la signature du traité de paix de Vereeniging qui « enterre les deux républiques boers » – retombées au rang de colonies – et prépare l'unification politique de l'Afrique du Sud dans le cadre de l'Union sud-africaine.

2) De l'Union sud-africaine à la république d'Afrique du Sud (1902-1961)

L'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud débute véritablement au lendemain de la guerre anglo-boer. Malgré les variations complexes de la vie politique intérieure, la ligne générale d'évolution est simple : contraints d'accepter un régime imposé par la Grande-Bretagne, les Boers – appelés désormais Afrikaners – réussiront à faire triompher leur propre nationalisme et à s'assurer, à partir de 1948, l'exclusivité du pouvoir politique.

21 - Naissance de l'Union sud-africaine (1902-1910)

De 1902 à 1910, de longues négociations entre représentants des quatre colonies s'efforcent de dégager une solution constitutionnelle. Le climat politique, avec le nouveau gouverneur général lord Selborne, semble s'apaiser : la dernière grande rébellion zouloue au Natal (1906-1907) marque la fin de la période des guerres cafres du XIX^e siècle. Sur le plan économique, les ruines consécutives à la guerre s'effacent progressivement avec le développement de l'industrie minière et l'appui financier de la Grande-Bretagne. Au niveau des leaders politiques, le ressentiment afrikaner contre la politique coloniale britannique s'accompagne de lucidité et de volonté de coopération.

Le grand débat porte sur le choix de la forme du futur État unitaire ou fédéral. Bien que les pourparlers aient failli trébucher sur la question du siège de la capitale et surtout sur la question du droit de suffrage des non-Blancs, la Convention nationale – exclusivement

blanche – réunie en 1908-1909 adopte finalement un projet de Constitution, approuvé par les quatre colonies : c'est le South Africa Act de 1909 dont l'entrée en vigueur est fixée au 31 mai 1910, soit huit ans exactement après la signature du traité de paix.

L'Union sud-africaine ainsi créée est une monarchie parlementaire, membre du Commonwealth des nations britanniques. Le fédéralisme a été repoussé au profit d'un État unitaire dans lequel les quatre colonies, devenues provinces, jouissent d'une assez large autonomie administrative. La coutume britannique comble les lacunes d'un texte constitutionnel qui est le reflet d'un compromis entre aspirations opposées. La reconnaissance de deux langues officielles, anglais et hollandais (afrikaans, à partir de 1925), et le principe d'une possible incorporation des protectorats britanniques à l'Union sont le signe d'une volonté de réconciliation entre communauté anglaise et communauté afrikaner.

Mais la solution retenue pour le statut des non-Blancs porte en elle le germe de conflits futurs. En pratique, le régime juridique des « réserves » africaines et l'administration des populations de couleur relèvent uniquement de l'exécutif et obéissent à des règles spéciales. De plus et surtout, le refus général du droit de suffrage aux non-Blancs, exigé par les Afrikaners, souffre une exception dans la seule province du Cap où le droit de vote est accordé sans discrimination raciale (South Africa Act, 1909, section 35). Ce régime exceptionnel et privilégié, sur lequel Londres n'a pas voulu céder, est garanti par la Constitution sous forme d'une « clause retranchée », c'est-à-dire modifiable seulement par une procédure rigide, difficile à mettre en œuvre. Ce sera la pierre d'achoppement de l'évolution constitutionnelle et politique ultérieure.

22 - Évolution de l'Union sud-africaine de 1910 à 1948

Durant toute cette période, l'Union sud-africaine fonctionne sur le modèle britannique avec une tendance au bipartisme. Toutefois, le jeu parlementaire n'intéresse directement que la population blanche, seule admise à participer à la vie politique. En 1930, le droit de vote est étendu aux femmes. En outre, le pouvoir est très personnalisé. Trois Premiers ministres seulement vont se succéder ou alterner au pouvoir – Botha, Smuts et Hertzog – et se heurter aux mêmes difficultés politiques, sociales et raciales sans y apporter de solution nette.

La Première Guerre mondiale : conquête du Sud-Ouest africain

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le général Botha occupe le poste de Premier ministre, soutenu par le South African Party, de tendance modérée, qui détient une très confortable majorité au Parlement. Aux problèmes sociaux – revendications des travailleurs blancs opposés à la promotion des non-Blancs, grèves, situation économique difficile des « pauvres Blancs » nombreux à cette époque – s'ajoutent des difficultés politiques liées à la guerre. L'occupation par Botha à la demande de l'Angleterre, en septembre 1914, du Sud-Ouest africain allemand déclenche une rébellion ouverte de généraux boers, anciens compagnons d'armes de Botha, que lui-même doit écraser (févr. 1915). Ce vaste territoire sera attribué en 1919-1920 par la Société des Nations à l'Union sud-africaine au titre de mandat et de « mission sacrée de civilisation ». L'entrée en guerre de l'Union aux côtés des Alliés détache de Botha et de son ministre Smuts les Afrikaners intransigeants, conduits par Hertzog, partisan de la neutralité en politique étrangère et d'une ségrégation raciale rigoureuse sur le plan intérieur.

Succédant en 1920 à Botha décédé, le général Smuts hérite d'une situation économique, politique et sociale difficile. La « révolution du Rand » (grève sanglante des mineurs blancs durement réprimée en 1922) lui aliène les sympathies du Parti travailliste, des syndicalistes et du Parti communiste. Ses hésitations en matière de politique des races – il prône un white leadership ouvert à une promotion économique et sociale limitée des non-Blancs – lui valent

à la fois l'opposition des personnes de couleur et les critiques acerbes du Parti national, essentiellement afrikaner, devenu le principal parti d'opposition. En 1923, l'African National Congress (ANC) naît du South African Native National Congress créé en 1912. Largement battu aux élections législatives de 1924, Smuts cède la place au général Hertzog, chef de file des nationalistes afrikaners.

Le ministère Hertzog : accession à la souveraineté

Le programme de Hertzog, Premier ministre de 1924 à 1938, comporte deux points essentiels : transformer le statut de dominion et imposer un programme racial méthodique. Sur le premier point, il obtient satisfaction avec le statut de Westminster (1931), entériné pour l'Union sud-africaine par le Status of the Union Act (1934), qui consacre la pleine souveraineté interne et internationale du dominion sud-africain. Il est moins heureux en ce qui concerne son programme racial qui vise à délimiter la superficie définitive des réserves africaines, et à imposer la ségrégation légale dans tous les domaines tout en maintenant un statut de quasi-égalité avec les Blancs pour la seule communauté métisse. Ces projets, vivement combattus par le South African Party de Smuts, ne seront que partiellement votés en 1936.

À cette date, en effet, Hertzog s'est rapproché de Smuts au point que les deux partis fusionnent en 1934 sous le nom de United Party (Parti uni). C'est qu'il est en butte à l'hostilité croissante de l'aile nationaliste extrémiste qui a fait scission en 1934 et a créé, sous la direction du docteur Malan, le Parti « nationaliste purifié » dont l'objectif est de remettre le pouvoir politique à la seule communauté afrikaner et de réaliser une séparation systématique des races, appelée apartheid .

Rebondissement de la question raciale

La Seconde Guerre mondiale bouleverse une fois encore les données du problème sud-africain. Toujours partisan de la neutralité, Hertzog est contraint de s'effacer devant Smuts qui a décidé d'apporter son appui total et immédiat aux Alliés. Le Parti uni éclate à nouveau ; James Hertzog (qui meurt en 1942) crée son propre Parti afrikaner tandis que les « nationalistes purifiés » proclament leur soutien à l'Allemagne nazie tout en préparant leur revanche sur le plan interne.

En 1939, à soixante-neuf ans, Smuts redevient Premier ministre. Il concentre son énergie sur la politique étrangère et la défense nationale. La législation raciale reste au point mort. Mais le problème rebondit en 1946 avec la « question des Indiens d'Afrique du Sud » inscrite dès cette année à l'O.N.U. Les demi-mesures offertes par Smuts à cette communauté dynamique provoquent des manifestations de résistance passive : des émeutes éclatent également entre Indiens et Africains au Natal, tandis que les grèves reprennent chez les mineurs blancs. Les petits partis blancs se divisent, et les nationalistes exploitent à fond une situation devenue très tendue aussi bien sur le plan politique que sur le plan social.

Aux élections de mai 1948, le Parti national du docteur Malan enlève la majorité des sièges. Smuts (qui mourra en 1951 à l'âge de quatre-vingts ans) est battu dans son propre fief. Le Parti uni, qui espérait la victoire, rentre alors dans une opposition dont il n'est plus jamais sorti.

23 - Le nationalisme afrikaner et l'avènement de la république d'Afrique du Sud (1948-1961)

La victoire du Parti national en 1948 ouvre une vie politique nouvelle en Afrique du Sud, celle de la rigueur sur le plan interne et sur le plan international.

La mainmise du Parti national sur la vie politique

Sur le plan intérieur, le brillant développement économique du pays assure au parti majoritaire une assise solide pour imposer et faire admettre sa politique d'apartheid malgré les résistances internes. L'opposition des partis blancs se liquéfie à la suite de scissions et de crises, notamment la grave crise constitutionnelle de 1951-1956. A l'issue de celle-ci, le gouvernement triomphe de l'opposition du Parlement et de la Cour suprême dans le problème passionné du retrait du droit de vote à la communauté métisse du Cap, que garantissait la section 35 de la Constitution. Dès lors, à chaque élection législative ultérieure, la domination du Parti national s'accroît. Les Premiers ministres successifs, Malan (1948-1954), Strijdom (1954-1958) et Verwoerd (1958-1966), disposent d'un soutien total pour mettre en œuvre l'apartheid et pour briser les résistances des non-Blancs, contraints à agir dans la clandestinité à partir de 1960. Ainsi l'ANC est interdit et hors la loi. Il rentre en lutte armée contre le pouvoir en place.

L'isolement dans le domaine international

Sur le plan international, l'Afrique du Sud adopte une attitude tout aussi négative et rigide face aux pressions de l'O.N.U. et des États afro-asiatiques, qu'il s'agisse de sa politique raciale ou du contrôle de sa gestion dans le Sud-Ouest africain. On ne peut guère relever que son renoncement à l'idée d'incorporation des protectorats britanniques à l'Union. La conséquence logique de ces condamnations est un isolationnisme politique forcé qui ranime les rancœurs anciennes contre l'Angleterre. L'idée républicaine chère aux nationalistes intransigeants, proclamée déjà par les généraux boers de la rébellion de 1915 et développée par le Parti nationaliste purifié dans un projet constitutionnel publié en 1943, revient au premier plan. Remplacer la monarchie parlementaire par une république, c'est se dégager de tout lien avec la Couronne britannique et le Commonwealth et signifier en même temps une volonté d'agir en totale indépendance dans la seule voie choisie par les nationalistes afrikaners.

Le référendum consultatif du 5 octobre 1960 donne une majorité (850 458 oui contre 775 848 non) en faveur de la République. En mars 1961, l'Afrique du Sud se retire du Commonwealth britannique. La nouvelle Constitution républicaine du 31 mai 1961 consacre le changement de régime sans pour autant modifier en profondeur les institutions existantes. Pas de rupture non plus dans la ligne politique, sinon le durcissement d'une attitude qui conduit l'Afrique du Sud sur un chemin solitaire.

3) L'évolution constitutionnelle et politique depuis les années 1960

L'assassinat du Premier ministre Verwoerd par un « pauvre Blanc », dans la salle du Parlement au Cap le 6 septembre 1966, clôt un chapitre de l'histoire intérieure du pays. Il met fin pratiquement – on le saura bientôt – à deux décennies de radicalisme et de triomphalisme afrikaner. Un certain vent de changement commence, en effet, à souffler en Afrique du Sud avec les successeurs de Verwoerd, d'abord Balthazar Johannes Vorster, puis le président Pieter Wilhem Botha, tous deux afrikaners de bonne souche.

31 - Premiers indices

Ancien ministre (énergique) de la Justice dans le gouvernement Verwoerd, B. J. Vorster assume pendant douze ans (1966-1978) la charge de Premier ministre, et c'est sous son magistère, commencé pourtant dans la ligne pure et dure, que s'effectuent les premiers changements, hésitants certes mais significatifs.

Ainsi en est-il de la nouvelle politique de « bantoustanisation » : l'octroi de l'autonomie politique aux homelands, ou foyers nationaux bantous, puis l'admission de leur droit à l'indépendance s'ils le souhaitent (le Transkei est le premier bantoustan à devenir officiellement en 1976 un « État noir ») débordent largement les perspectives envisagées par Verwoerd en ce qui concerne le concept initial de bantoustan dans le système d'apartheid. C'est en toute hypothèse une évolution que l'organisateur de l'apartheid rigide repoussait à très long terme, mais qui se réalise peu après sa disparition. L'apparition de « Black States » (États noirs) dans ce qui était jusqu'ici une république unitaire à domination blanche trouble dès lors le jeu politique traditionnel, aussi bien dans la communauté internationale – qui refuse de « reconnaître » ces nouvelles entités – que sur la scène sud-africaine où les complications nées de ce changement poussent elles-mêmes au... changement. Les vives critiques adressées à l'apartheid par le chef Buthelezi, Premier ministre de l'important bantoustan autonome de Kwazulu (5,6 millions d'habitants), qui refuse en même temps l'indépendance en sont un exemple. Dans la mesure où il prône des changements radicaux et le multiracialisme effectif sans recours à la violence armée, il défie le pouvoir blanc tout en restant, selon ses adversaires, un complice. Tout n'est sans doute pas aussi simple, mais c'est là un discours que l'on n'entendait pas auparavant dans l'establishment noir.

Autre indice de changement, l'admission à partir de 1978 du principe d'indépendance pour la Namibie, cet ancien territoire du Sud-Ouest africain que les Afrikaners, à certaine époque, avaient sérieusement envisagé d'intégrer purement et simplement à l'Union sud-africaine. Il faudra dix ans (accords de décembre 1988) pour amorcer véritablement la procédure d'autodétermination, mais l'idée d'indépendance est en soi un changement considérable.

Au tournant des années 1980, la mutation politique et constitutionnelle s'accélère sous l'impulsion de Pieter W. Botha, le nouveau Premier ministre qui a succédé en 1978 à B. J. Vorster. Celui-ci, qui s'est fait élire président de la République (fonction encore honorifique à cette date), devra quitter la scène politique en 1979 à la suite d'un « Watergate sud-africain » dans lequel il était compromis : emploi de fonds secrets par le ministre de l'Information pour financer dans la presse nationale et internationale des articles favorables à la politique gouvernementale.

Reprenant à son compte la tentative de déblocage de la situation esquissée par son prédécesseur, Pieter W. Botha a poussé plus avant – trop peu pour les adversaires de l'apartheid mais beaucoup trop pour les tenants du système –, au risque de faire éclater le parti gouvernemental (Parti national) dont l'aile droite est hostile à toute transformation du système politique.

Quoi qu'il en soit, la volonté de changement est manifeste: abandon officiel du « petty apartheid » (apartheid mesquin) et refus même du mot apartheid; renouvellement de la diplomatie en Afrique australe, illustré notamment par l'accord de Nkomati conclu en 1984 avec la république populaire du Mozambique; et enfin adoption de la nouvelle Constitution sud-africaine de 1983-1984 qui vise à réintroduire dans le jeu politique national – à des degrés divers– les communautés non blanches que l'apartheid rigide des années 1950-1960 avait exclues de toute participation.

La relance de la contestation violente depuis 1983 dans certaines « townships » noires ainsi que la poursuite d'actions terroristes ont conduit le gouvernement à imposer l'état d'urgence sur une partie du territoire de la République au moment même où des scissions se produisent dans la communauté dite européenne. C'est le signe d'une société en mouvement, sinon en ébullition.

L'Afrique du Sud « blanche », qui contrôle toujours le devenir de la République, tout en cherchant des voies « acceptables », a ouvert au cours de la décennie 1980-1990 une nouvelle page de l'histoire sud-africaine.

32 - Vers un changement historique du système politique

Après douze années (1978-1989) passées à la tête du parti et du gouvernement, le président Botha cède la place en septembre 1989 pour des raisons de santé mais aussi à cause de querelles partisans. On lui reproche son autoritarisme et, parallèlement, une certaine hésitation dans la voie des réformes entreprises. Pendant cette période, la communauté internationale exerce des pressions sur la RSA. En 1977, le Conseil de sécurité des Nations Unies impose un premier embargo sur les destinées à l'Afrique du Sud avant qu'en 1987 un renforcement des sanctions et du boycott international interviennent. L'isolement diplomatique général avec son cortège de mesures dont les plus vexatoires, le sport et les jeux olympiques, ont fait plus d'effets que celles strictement économiques qui étaient constamment détournées avec l'aide des pays tels Israël, Iran et surtout Taïwan. À l'issue des élections législatives de 1989 – qui confirment la suprématie du Parti national mais également le renforcement de partis d'opposition sur sa droite et sur sa gauche –, Frederick W. De Klerk succède à Pieter W. Botha à la direction du parti gouvernemental, puis est élu président de la République. C'est lui qui en février 1990 réautorise l'activité politique de l'ANC, du PAC et du parti communiste avant de libérer Nelson Mandela après 27 ans d'emprisonnement.

Sous l'impulsion de Frederick W. De Klerk, à la fois prudente et déterminée, la République d'Afrique du Sud va connaître rapidement un changement fondamental en 1990-1991. Dans son discours au Parlement du 17 juin 1991, le président déclare solennellement que l'Afrique du Sud enregistre « la fin d'une ère politique ». De fait, le système d'apartheid est officiellement aboli et des négociations commencent en vue d'adopter une nouvelle Constitution pour créer une « Afrique du Sud démocratique et non raciale ».

Ce sera accompli, après trois années de tractations délicates, en 1994.

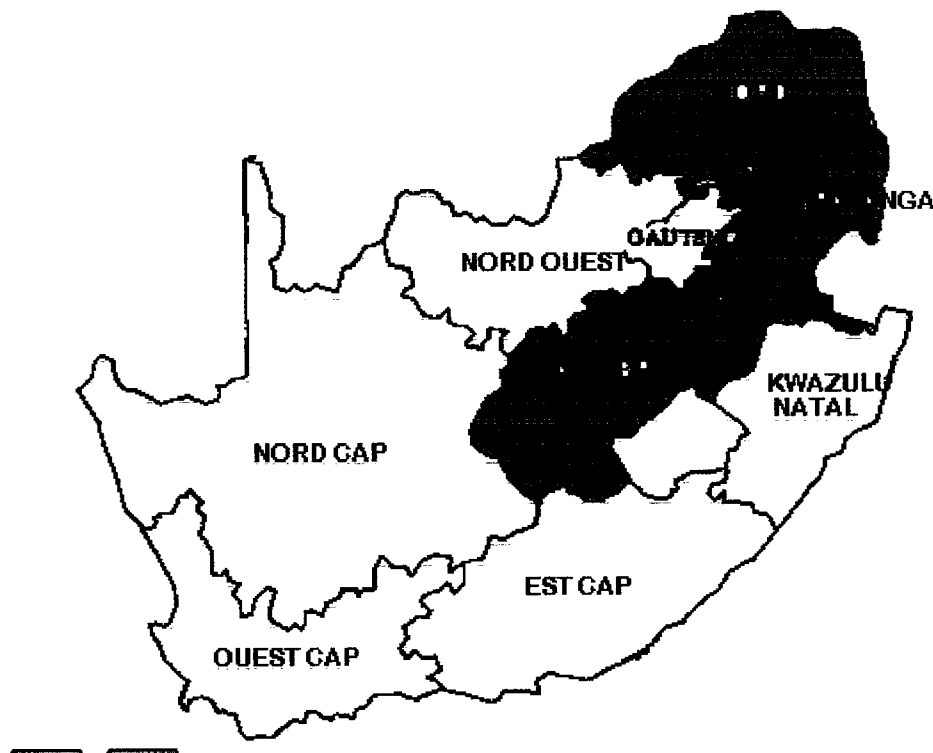
Les premières élections présidentielle et législative universelle d'avril 1994 sont historiques et marquent vraiment la naissance d'un nouvel Etat multiracial.

Nelson Mandela est élu président et son parti, le Congrès National Africain (ANC) obtient 62.65% des suffrages.

Pour la survie même du régime une règle du jeu s'impose: coopération des différentes forces politiques et des secteurs qu'elles contrôlent.

L'ANC dispose des principaux postes: présidence de la République, première vice-présidence et présidence de l'Assemblée, mais le gouvernement formé en mai 1994 fait une large place au Parti National (NP) de Frederik De Klerk et dans une moindre mesure à l'Inkatha, parti à dominante zoulou. Seules deux des neufs provinces nouvellement créées échappent à l'ANC, le Western Cape (NP) et le KwaZulu-Natal (Inkatha).

Les 9 provinces d'Afrique du Sud



Nelson Mandela nomme Frederik De Klerk à la tête du puissant Comité de Défense et choisit des ministres du NP pour les postes clés de l'économie. Il garde des militaires blancs aux postes les plus importants de l'armée.

Le 23 mai 1994, la RSA fait parti de l'OUA. Le 1er juin, elle réintègre le Commonwealth et le 25 décembre l'UNESCO. Elle devient bientôt le onzième membre de la Communauté économique de l'Afrique australe (SADC).

La coopération gouvernementale est sans faille et le 11 novembre 1994, la loi sur la restitution des terres aux noirs, spoliés par l'apartheid, est votée par l'ANC et le NP. L'esprit du nouvel Etat se forge petit à petit. Un nouveau drapeau et un nouvel hymne national sont adoptés.



Les élections municipales du 1er novembre 1995 sont remportées avec plus de 60% des voix par l'ANC. Elles sont sans conteste un succès pour Mandela et confirment la marginalisation du parti zoulou de l'Inkatha du chef Mangosuthu Buthelezi qui n'est plus représentatif que dans la province du KwaZulu-Natal où les élections ont été reportées.

L'Assemblée constituante comprenant l'Assemblée Nationale et le Sénat adopte une nouvelle Constitution qui remplacera en 1999 la Constitution intérimaire d'avril 1994. Le lendemain, Frederik De Klerk, en total désaccord avec certains articles de la nouvelle charte constitutionnelle, quitte le gouvernement pour se cantonner dans un rôle de chef d'un parti d'opposition. Le départ du NP marque la fin du consensus national qui a présidé à la naissance du nouvel Etat multiracial depuis 1994.

GEOGRAPHIE HUMAINE ET PHYSIQUE

1) Situation Géographique

Presque entièrement située au sud du tropique du Capricorne, l'Afrique du Sud constitue un vaste ensemble géographique.

La grande Union sud-africaine des années 1950-1960 recouvrait, toutes parties confondues, une superficie de 2 816 000 kilomètres carrés. L'actuelle république d'Afrique du Sud, au sens précis du terme, n'a plus que 1 221 037 kilomètres carrés, ce qui représente tout de même 2,2 fois la superficie de la France.

Deux Etats sont enclavés dans la République d'Afrique du Sud, le Lesotho et partiellement le Swaziland. Ces territoires n'ont jamais fait partie de l'Afrique du Sud et sont restés sous protectorat britannique jusqu'à leur indépendance, à la fin des années 1960.

Baignée par l'océan Atlantique à l'ouest et l'océan Indien à l'est, l'Afrique du Sud possède 2954 km de côtes, abritant quelques ports naturels. La rencontre de deux courants océaniques le long de son littoral donne lieu à une extrême variété d'écosystèmes, qui font de l'Afrique du Sud l'un des plus importants sanctuaires de la vie sauvage de la planète.

2) Cadre physique

21 - La structure

La population, peu nombreuse, était estimée en 1995 à 41,5 millions d'habitants, soit 34 habitants au kilomètre carré (France = 106 hab/km²). Les causes historiques n'expliquent qu'en partie la médiocrité du peuplement où il faut voir surtout une conséquence de l'infertilité des sols et du climat désertique qui est celui d'une grande partie du pays.

Cette portion du continent africain a un relief extrêmement simple. Il s'agit en effet d'un vaste plateau intérieur, déprimé en cuvette vers le centre et relevé en un grand escarpement vers la périphérie.

Fragment du continent de Gondwana morcelé au Secondaire, l'Afrique du Sud est essentiellement constituée par un socle ancien, rigide, portant les traces de très anciens plissements. Très tôt émergé, ce soubassement a subi une longue période d'érosion subaérienne, et a été enseveli sous une masse de débris dont les plus importants sont d'âge Karoo (du Carbonifère au Jurassique). Ces débris, dont beaucoup sont gréseux, peuvent, en certains points, atteindre 8 000 m d'épaisseur. Le socle rigide a opposé une forte résistance aux mouvements tectoniques : les plissements ne purent y laisser leur marque, mais gauchissements, fractures, dénivellations ont été fréquents et expliquent les émissions abondantes de laves, en majorité basaltiques.

Seul l'extrême Sud échappe à cet ensemble. Là, des plissements de direction est-ouest, remaniés par une longue érosion, font de la région du Cap une autre unité structurale.

22 - Le relief

L'escarpement limitant le plateau dresse un arc de cercle de hauteurs qui, de l'extérieur, ont une allure imposante. En fait, aucune barrière infranchissable ne sépare le plateau des régions côtières. L'érosion a morcelé le Grand Escarpement en une série de massifs plus ou moins élevés et isolés. Seul, vers le sud-est, le Drakensberg s'élève au-dessus de 3 000 mètres (pic Cathkin 3 650 m, monts aux Sources 3 280 m) et forme un obstacle sérieux aux communications. Cette longue muraille s'allonge sur plus de 400 km, mais aucune brèche importante ne permet un passage aisé. L'aspect de haute montagne est encore accentué par le pittoresque des énormes empilements de laves basaltiques qui portent les points culminants. Ailleurs, l'escarpement est moins impressionnant, son franchissement plus facile. L'altitude s'abaisse (2 502 m dans le Sneewberg, 1 912 m dans le Nieuweveld, 1 200 m dans les monts Olifants), la montagne est plus étroite et se morcelle. L'érosion y est active, et les nombreuses buttes témoignent du recul de l'escarpement.

L'intérieur est tout aussi varié. Un demi-cercle de plateaux élevés (Namaqualand, Damaraland, haut Veld) s'adosse à l'escarpement et descend en pente douce vers la cuvette centrale. L'altitude est variable, de 1 200 à 1 800 m le plus souvent, le paysage nuancé : à l'ouest, vastes étendues de pierres et de sables du Namaqualand, entaillées par des canyons ; hauts plateaux du Damaraland, accidentés de nombreux reliefs escarpés, semblables à des inselbergs(1); vers le nord, plateaux dolomitiques où l'érosion karstique(2) s'est exercée. Les facteurs d'unité ne manquent d'ailleurs pas dans le paysage, et l'action destructive de l'érosion est un de ces aspects : *dongas* ou *bas-lands*, *vleis*, cavités déblayées par déflation qui s'emplissent d'eau à la saison des pluies, sont les constantes des paysages veldiens.

Le Centre est en fait partagé en deux cuvettes inégales par un léger dos du socle cristallin. Au sud, la cuvette de l'Orange est un ensemble de bas plateaux, parfaitement tabulaires, morcelés par les cours d'eau. L'érosion les a souvent réduits à l'état de *kopjes*, collines coniques, surmontées par une épaisseur de roches dures (dolérites) d'origine éruptive. Au nord, la cuvette du Kalahari est endoréique(3). Le drainage intérieur a accumulé d'énormes épaisseurs de sables que le vent a remaniées : oueds, barkhanes, grandes dunes longitudinales, lagunes salées (Makarikari : 15 000 km²) abondent dans ce pays aride.

Les régions bordières, entre le Grand Escarpement et la mer, sont peu étendues mais d'aspects variés : larges gradins abaissant rapidement l'altitude, fourmillement de collines, plaines côtières étroites. Dans le Natal, la zone marginale est parcourue par des rivières descendues des hautes terres. Bien alimentées par des pluies abondantes, elles offrent à l'activité humaine les sites favorables de leurs vallées où s'étagent des terrasses fertiles. La plaine est une mince frange et la côte, presque parfaitement régularisée, est peu hospitalière.

1-Montagne-île: dans les régions tropicales, butte qui se dresse au dessus de plaines d'érosion.

2-Erosion résultant de l'action (en grande partie souterraine) d'eaux qui dissolvent le carbonate de sodium.

3-Caractère des régions où l'écoulement des eaux n'atteint pas la mer et se perd dans les dépressions intérieures.

Vers l'ouest, dans la province du Cap et en Namibie, s'allonge une étroite plaine littorale dont l'aridité est le caractère dominant. Semi-aride dans le Sud, elle est de plus en plus désertique dans le Namib, qui borde l'escarpement de l'ancienne colonie allemande. Des paysages divers, roches finement sculptées, nappes de cailloux anguleux, étendues de dunes se succèdent.

Dans la zone méridionale, la plaine littorale disparaît. La région bordière est alors occupée par les chaînes du Cap où l'érosion a façonné un relief appalachien. De courts chaînons, parallèles au Grand Escarpement, dont certains ont encore fière allure (Swartberg supérieur 2 300 m, Langeberg) encadrent deux dépressions intérieures : au nord, le Grand Karoo, entre l'Escarpement et les chaînes du Swartberg, du Baviaanskloofberg, du Zuurberg ; au sud, le Petit Karoo, délimité par les hauteurs de la région du Cap. Ces dépressions, parsemées de débris, souvent accidentées par des buttes escarpées, présentent des caractères d'aridité et marquent une transition avec les dépressions désertiques de l'intérieur. C'est ici que l'on découvre les côtes les plus pittoresques de l'Afrique du Sud. Le rivage recoupe obliquement les hautes chaînes gréseuses ; des promontoires élevés, attaqués en falaises (cap des Aiguilles) alternent avec de courts secteurs de côtes basses. Seul le cap de Bonne-Espérance, un ancien îlot rocheux rattaché au continent, a une origine différente.

Certes, le relief est varié, et détermine un certain nombre de régions naturelles. Mais le climat est le critère physique le plus important, celui dont découlent les caractères essentiels.

23 - Le climat : les saisons sont inversées par rapport à l'hémisphère nord.

Sauf dans l'extrême Sud, l'Afrique du Sud, comprise entre le 33^e et le 18^e parallèle, appartient à la zone tropicale, et le tropique du Capricorne traverse le nord de la République et la Namibie. Néanmoins, le climat n'est pas uniforme : le régime et la répartition des pluies permettent de distinguer plusieurs régions climatiques.

A l'est, le Natal subit un climat tropical chaud et humide. Les précipitations, réparties sur toute l'année en raison d'un phénomène de mousson, sont abondantes : partout supérieures à 500 mm par an, comprises le plus souvent entre 800 et 1 200 mm. Cette région, la mieux arrosée d'Afrique du Sud, est donc favorable aux cultures tropicales et certains végétaux, tels que la canne à sucre et le bananier, y sont étroitement localisés.

Au sud, la région du Cap est méditerranéenne. Les précipitations provoquées par le passage des dépressions venues de l'ouest tombent en saison froide. La sécheresse d'été, due à la remontée de l'anticyclone atlantique, pose de sérieux problèmes aux agriculteurs qui sont souvent contraints de recourir à l'irrigation. Cette zone reçoit en moyenne de 500 à 700 mm par an ; les versants et les chaînes sont suffisamment arrosés, mais les dépressions du Grand et du Petit Karoo sont souvent proches de l'aridité.

Hormis ces deux régions, l'Afrique du Sud connaît un climat tropical à saison sèche. Les précipitations coïncident avec les plus fortes températures et diminuent vers le centre et l'ouest. Le Kalahari est semi-désertique. Il y tombe en moyenne 250 mm de pluie par an. Les activités agricoles y sont donc impossibles, mais le sol n'est pas totalement nu. Une herbe courte et drue forme une couverture discontinue, ponctuée de quelques arbres, et sert de pâturage.

Le Namib est beaucoup plus désertique. Les précipitations se raréfient (moins de 125 mm par an). Les températures augmentent (de 30 à 32°C en moyenne, avec des maximums de 41°C). La faible nébulosité, la lumière intense, la pureté de l'air entraînent de forts contrastes thermiques, diurnes et saisonniers.

Les hauts plateaux sont médiocrement favorisés. L'altitude fait ici sentir son action : les températures sont plus modérées, les pluies suffisantes (plus de 700 mm). Le haut Veld est donc le domaine de l'herbe et de l'élevage.

3) Données humaines : une société multiraciale et multinationale

Jusqu'au début des années 1970, les autorités faisaient une distinction très nette entre les adjectifs multiracial et multinational qui n'ont pas, en effet, les mêmes implications.

31 - Population globale et groupes ethniques

Les statistiques démographiques ne sont fiables qu'à partir du Xxe siècle. On estime que la population blanche totale était de 2 000 personnes à la fin du XVIIe siècle, parmi laquelle 300 huguenots français, et de 15 000 à 25 000 à la fin du XVIIIe siècle. L'immigration s'accroît sensiblement au XIXe siècle, en particulier avec les découvertes du diamant (1867) puis de l'or (1886). Le premier recensement officiel est effectué en 1865 dans la colonie du Cap ; il fait état de 182 000 Blancs, qui sont trois fois plus nombreux à la fin du siècle.

Le premier recensement général englobant toutes les races a lieu en 1904 et donne le chiffre total approximatif de 5,1 millions d'habitants. Le dernier recensement général effectué en 1980 donnait presque 28 millions. Les estimations les plus récentes de 1995 donnent 41,5 millions d'habitants, soit un accroissement global de 19 millions entre 1970 et 1995. Le taux moyen de croissance annuelle, 2,6 %, est particulièrement élevé. Rapporté à la superficie du pays, ce chiffre de population est relativement faible. Ce ne sera plus le cas dans les années 2020 où la population globale, d'après les projections, aura pratiquement doublé.

L'hétérogénéité du peuplement sud-africain est donc la caractéristique principale. Parmi d'autres traits significatifs, il faut relever les quatre suivants :

1- Le rapport numérique entre les quatre groupes ethniques connaît une évolution sensible. Le taux de mortalité, l'un des plus faibles du monde chez les Blancs et les Métis a également fortement baissé chez les Bantous grâce à un remarquable développement du système sanitaire et social.

Le taux de natalité est moindre chez les Blancs (bien que se situant à 28 p. 1 000) que dans les autres groupes, où il dépasse 30 p. 1 000, surtout dans le groupe bantou, qui a ravi aux Coloureds la première place en ce domaine. Par ailleurs, la pyramide des âges montre que le groupe blanc est le plus âgé : 39,7 % d'hommes dans la tranche de 1 à 19 ans contre 50,5 % pour les Asiatiques, 54,6 % pour les Bantous et 55,5 % pour les Métis. La jeunesse joue par conséquent au profit des groupes ethniques non européens.

2- L'immigration blanche ne comble pas cet écart. Issue pour moitié du Royaume-Uni et bénéficiant surtout à la souche anglaise de la population européenne, cette immigration encouragée a connu des périodes fastes, notamment après la Seconde Guerre mondiale et dans les années soixante (377 000 immigrants entre 1967 et 1975). Depuis 1980, la balance entre émigrants et immigrants est pratiquement égale. L'inquiétude rampante sur l'avenir du pays explique ce net ralentissement.

3- La répartition géographique des groupes ethniques, très diversifiée, tient à des facteurs d'ordre climatique (zones arrosées et zones sèches ou montagneuses), d'ordre historique (conditions d'installation dans le pays) et d'ordre humain (migrations internes et évolution du marché du travail). La densité moyenne, 34 habitants au kilomètre carré, n'a pas grande signification puisqu'elle varie de 1 à 100 selon les régions géographiques. Elle est nettement plus forte à l'est du pays qu'à l'ouest, où se trouvent les zones arides, voire désertiques, du Karoo, du Kalahari et du Namib.

Les Blancs sont installés principalement sur les plateaux de l'intérieur et sur la bande côtière maritime de l'Est et du Sud. Les Asiatiques sont concentrés au Kwazulu-Natal, les Coloureds dans l'ancienne province du Cap principalement. Quant aux Bantous, 52 % d'entre eux sont fixés en Northern Province, soit en zone européenne, soit dans les anciens bantoustans. La densité moyenne de ceux-ci est de 45 habitants au kilomètre carré, mais elle connaît également de fortes variations (67 au Kwazulu-Natal). C'est dire combien la localisation géographique des groupes ethniques a tissé un réseau complexe de relations intercommunautaires qui a beaucoup évolué depuis le début du siècle sous l'effet de la mobilité sociale.

4- L'urbanisation accélérée fait de l'Afrique du Sud le pays le plus urbanisé du continent africain. La découverte des mines d'or et de diamant au XIX^e siècle, des sécheresses prolongées dans les années 1920, l'industrialisation croissante depuis 1945 ont provoqué des appels de population qui ont abouti à la formation de quatre grands centres de concentration urbaine autour de Johannesburg, Pretoria, Durban et Port Elizabeth. Ils absorbent à eux seuls 80 % de la population urbanisée, soit le tiers de la population sud-africaine.

En 1985, la population blanche était urbanisée à 89 %, les Métis à 77 % et les Asiatiques à 91 %; la proportion n'était encore que de 38 % chez les Bantous, mais c'est là que la tendance est la plus forte : on estime qu'ils seront urbanisés à 75 % en l'an 2000.

On imagine aisément les problèmes politiques, économiques et sociaux que soulève ce phénomène généralisé d'urbanisation. Cela étant, la faiblesse de la population globale fait que l'Afrique du Sud a peu de grandes villes. En 1986, trois seulement dépassent le million d'habitants : Johannesburg (1,7), Le Cap (1,5), Durban (1) ; deux autres l'approchent : Port Elizabeth (0,6) et la capitale, Pretoria (0,8), qui est la seule ville où Blancs et Noirs soient à égalité numérique. Partout ailleurs la population blanche est minoritaire.

32 Du multiracialisme au multinationalisme

Bien qu'inscrit dans l'histoire sud-africaine et dans la structure de la population, le fait multinational n'est officiellement reconnu en tant que tel, sous le nom de « politique de développement multinational », que depuis 1979. Auparavant, le discours officiel évitait d'utiliser le mot multinational tout comme celui de fédéralisme, porteurs de revendications identitaires et autonomistes, et donc dangereuses pour le maintien de la suprématie blanche. « L'Afrique du Sud est un Etat multiracial mais non pas multinational », déclarait en 1972 un ministre du cabinet Vorster. C'est à partir des années 1980 que cette vision figée du devenir constitutionnel de l'Afrique du Sud commence à être remise en cause.

Chacun des quatre grands groupes ethniques revendique aujourd'hui le respect de son originalité dans l'ensemble sud-africain, tant dans le domaine politique et culturel que sur le plan économique et social. Aucun d'eux en tout cas n'entend désormais être confondu dans un système de société multiraciale dominé par une minorité. L'organisation politique de l'ensemble n'en est que plus difficile.

La communauté blanche constitue à peine le cinquième de la population totale. Elle dispose des revenus les plus élevés et du mode de vie le plus sophistiqué. Les « pauvres Blancs » ont pratiquement disparu. Dispersée autrefois dans toutes les régions de l'Union sud-africaine, cette communauté est aujourd'hui concentrée à plus de 52 % en Northern Province, Gauteng et au Cap. Les difficiles relations entretenues au cours du XIX^e siècle entre les Boers et les Anglais ont laissé des traces, et les différences demeurent à de nombreux égards entre Afrikaners (descendants des Boers hollandais) et anglophones issus de la colonisation anglaise, aussi bien dans les modes de vie et de pensée que dans la culture, la religion (protestante) et la langue. Le fait que l'anglais et l'afrikaans (qui s'est substitué au hollandais en 1925) soient les deux langues officielles du pays en porte témoignage, de même que la tonalité de la presse écrite et les attitudes respectives à l'égard de la politique d'apartheid. Mais le clivage entre les deux groupes est moins net aujourd'hui qu'il ne le fut à certaine époque. Les Afrikaners (56 % de la communauté blanche) ont réussi une incontestable percée économique qui a atténué leur sentiment historique de frustration né de la guerre anglo-boer de 1899. Ils sont par ailleurs moins solidaires à l'égard de la politique gouvernementale et se divisent à l'occasion entre « crispés » (*verkrampste*) et « éclairés » (*verligte*) sur la question des relations interraciales. De toute façon la communauté européenne sud-africaine dans son ensemble est globalement confrontée à un problème majeur, son statut de « minorité dominante » étant de plus en plus remis en cause par les autres groupes ethniques. Aux groupes afrikaans et anglophone qui constituent l'ossature de la communauté blanche sud-africaine, il convient d'ajouter un groupe lusophone (immigrés européens venus du Mozambique et de l'Angola depuis la décolonisation portugaise de 1975).

Les communautés asiatique et métisse , beaucoup plus modestes en nombre, ont une position intermédiaire entre Blancs et Bantous qui a fluctué au cours de l'histoire de l'Afrique du Sud. Il n'est pas sûr que la jeune génération partage en tout point les aspirations et les conceptions politiques des générations antérieures qui visaient à s'intégrer le plus possible à la communauté européenne. Les résistances à la politique constitutionnelle prônée par Pretoria en sont la preuve.

La communauté asiatique, concentrée au Kwazulu-Natal et surtout à Durban, est constituée essentiellement d'Indiens issus des travailleurs « importés » par contrat au cours du XIX^e siècle comme main-d'œuvre dans les champs de canne à sucre. Ce sont à plus de 80 % des Indiens. On sait que de 1896 à 1916 Gandhi, avocat en Afrique du Sud, anima la résistance pacifique dans cette communauté et que le traitement discriminatoire de celle-ci fut la première question raciale inscrite à l'ordre du jour de l'O.N.U. dès 1946. Quelque 10 000 résidents d'origine chinoise sont rattachés à ce groupe asiatique qui, écarté du jeu politique national à l'époque de l'apartheid rigide, et considéré jusqu'en 1961 comme « résident temporaire », tend à être récupéré dans le cadre de la nouvelle Constitution.

Il en va de même pour les Métis, appelés Coloureds, ou encore « Malais du Cap », descendants d'unions entre Européens et femmes indigènes, surtout hottentotes. Nombre d'entre eux sont musulmans. Leur statut juridique a varié au cours de l'histoire, passant, dans l'ancienne province du Cap, de la quasi-intégration au monde blanc au rejet systématique pour revenir à un statut intermédiaire.

L'évolution du statut politique de ces deux communautés, au sort incertain, a été peut-être l'illustration la plus manifeste des hésitations de la politique d'apartheid en tant que système de développement parallèle des races et des cultures en Afrique du Sud.

Quant aux Bantous, le terme Bantou désignant l'ensemble des Noirs, Hottentots et Bochimans compris, le problème est fondamentalement différent dans la mesure où ils représentent à eux seuls plus des deux tiers de la population totale d'Afrique du Sud (31,5 millions). Chacun des principaux sous-groupes, Xhosas, Zoulous, Sothos, Swazis et autres, est installé en priorité dans des zones traditionnelles qui ont servi de point de départ au découpage des anciens bantoustans. Les modes de vie et de culture varient de l'un à l'autre. Les dialectes bantous pratiqués en Afrique australe se distribuent en quatre familles (nguni, sotho, tsonga et venda) bien que le dialecte zoulou du groupe nguni tende à devenir la *lingua franca* et que se répande en zone urbaine un pidgin appelé *fanakalo*, qui est un mélange de zoulou, d'anglais et d'afrikaans.

Autre aspect de la diversité : 40 % d'entre eux résident dans les anciens bantoustans à vocation essentiellement agricole alors que 60 % (13 millions en 1990) sont employés en zone blanche. Ce qui a posé trois problèmes délicats et complémentaires. Celui d'abord de la nationalité et du statut des migrants dans les *white areas* qui sont originaires d'anciens bantoustans indépendants mais qui n'ont pratiquement aucune attache effective avec leur « pays d'origine ». Tout un mouvement législatif en cours s'efforce de résoudre au mieux la question. Celui ensuite de la concurrence sur le marché du travail des travailleurs noirs véritablement « étrangers » (Lesotho, Botswana, Swaziland, Malawi, Zambie, Mozambique...) dont le gouvernement s'efforce de limiter l'accès en fonction des possibilités de travail.

Pour des raisons diverses leur nombre a singulièrement diminué entre 1960 et 1980, tombant de 836 000 à 287 000, mais il est remonté à 350 000 en 1984. Celui enfin du statut économique et social des « Africains urbanisés » travaillant en quasi-permanence dans les zones industrielles blanches, qu'ils soient ou non originaires des anciens bantoustans autonomes ou d'Etats noirs indépendants. C'est là sans doute le problème crucial qui a mis en échec la politique traditionnelle de ségrégation résidentielle et de ségrégation dans l'emploi (*job reservation*). L'une et l'autre ont subi dans les années 1980 des altérations plus ou moins profondes. Le gouvernement sud-africain entend évidemment contrôler le flot des migrations intérieures (politique de *influx control*), malgré la suppression en 1986 du trop célèbre système du *pass book*, ou *dompass* (livret d'identité obligatoire pour les Bantous), violemment dénoncé par les Africains depuis des décennies. En 1982, il y a eu 206 000 arrestations pour non-respect de cette réglementation. Il s'efforce également d'améliorer les conditions de séjour des travailleurs migrants, avec ou sans famille : *compounds* ou *hostels* pour les célibataires plus ou moins encasernés; *locations*, c'est-à-dire villes nouvelles et cités-dortoirs installées à la périphérie des centres urbains blancs, mais coupés de ceux-ci, dont Soweto, avec ses 60 000 modestes pavillons répartis sur 32 kilomètres carrés où vivent plus de 500 000 habitants, donne, à proximité de Johannesburg, une triste idée; suppression progressive de sinistres bidonvilles (*chanytowns* ou *poudokkies*), tels ceux d'Alexandra à Johannesburg ou de Cross Roads et de Nyanga au Cap.

Les efforts du gouvernement sud-africain pour améliorer la condition sociale et familiale des travailleurs migrants africains sont indéniables. La perspective d'un niveau de vie nettement supérieur attire d'ailleurs dans les régions développées de la République sud-africaine une foule de candidats au travail. Il n'en reste pas moins que la ségrégation résidentielle suscite des problèmes sociaux très sérieux (délinquance, sentiment d'appartenir à un ghetto, etc.), que la loi du nombre joue et que, d'une façon ou d'une autre, se pose la question du statut juridique d'une population nombreuse plus ou moins étrangère, peut-être, mais présente en permanence. Depuis l'abolition de l'apartheid et notamment de la loi de 1950 sur les groupes ethniques, ceux-ci sont désormais à égalité sur le plan du statut juridique. Mais les « différences » du point de vue économique et social entre les communautés ne peuvent être abolies par un coup de baguette magique...

33 - Inégalités structurelles et disparités de revenus

En 1990, le P.N.B. moyen par habitant, évalué à 1 800 dollars américains, place l'Afrique du Sud, toutes races confondues, au 91^e rang (et au 35^e rang pour le P.N.B. brut). Cette progression globale masque des disparités entre citadins et ruraux et entre groupes ethniques. Dans l'ensemble, si l'on en croit les statistiques officielles et officieuses (cf. *The Black Market Book*), les différences tendent à diminuer : moindre progression dans la communauté européenne (15 % de la population totale et 55 % du revenu national selon les estimations de 1986) et, inversement, accroissement relatif dans les autres communautés, les non-Blancs urbains (40 % de la population totale) recevant 32 % du revenu national, les Bantous ruraux (45 % de la population) se partageant seulement 13 %. La différence entre le revenu d'un Noir et celui d'un Blanc serait tombée de 1 à 6 en 1960 à 1 à 4 en 1985.

Mais ces données statistiques et autres projections sur l'évolution des revenus semblent d'un intérêt très relatif. La question qui se pose désormais est celle du devenir économique de la nouvelle Afrique du Sud : il ne pourra y avoir « partage politique du pouvoir » (c'est la formule officielle) sans partage du pouvoir économique. Il y aura inévitablement une nouvelle politique économique, orientée sans doute vers un système d'économie mixte mais, en tout cas, condamnée à opérer une certaine redistribution des richesses jusqu'ici concentrées dans les mains de la minorité européenne.

43 -Les Églises

On ne saurait oublier que plus de 80 % de la population sud-africaine est chrétienne dont 68 % de protestants, les autres religions ayant toutes une assise raciale mais proportionnellement peu d'adeptes : l'animisme (16 %) est pratiqué principalement chez les Noirs, l'hindouisme (2 %) chez les Asiatiques, l'islam (1,5 %) chez des Métis et des Asiatiques, le judaïsme (0,5 %) dans la communauté anglophone (120 000 personnes).

Les Églises chrétiennes rassemblent, toutes races confondues, une vingtaine de confessions parmi lesquelles les Églises protestantes, elles-mêmes diversifiées, sont dominantes. En pourcentage de fidèles par rapport à la population totale (1988), les trois premières confessions sont dans l'ordre, les Églises protestantes africaines indépendantes (16,5 %), les Églises réformées afrikaans dont la puissante N.G.K. (Église réformée hollandaise, 14 %), l'Église catholique (9,50 %).

Marquées profondément par l'histoire et les cultures des communautés ethniques dans un pays qui est resté profondément religieux et puritain, toutes les Églises chrétiennes ont eu à se situer par rapport à l'apartheid, y compris la N.G.K. dont l'autorité morale a toujours été considérable dans la communauté afrikaner. Depuis une décennie elles sont devenues plus militantes sur le terrain politique.

L'Église catholique, qui a ouvert progressivement ses séminaires, dénonce en 1978 le « système oppressif de l'apartheid » au cours de la conférence épiscopale annuelle réunissant les trente et un évêques d'Afrique du Sud, et poursuit depuis dans cette voie. Le Conseil sud-africain des Églises (S.A.A.C.), qui parle au nom de 15 millions de fidèles protestants, noirs et blancs, discute de la « résistance justifiée à des lois injustes »... « Il est minuit moins une pour l'Afrique du Sud », lance publiquement en 1978 le révérend Desmond Tutu qui a pris la présidence du mouvement au début de l'année. Même la N.G.K., qui se trouvait isolée dans son soutien à la politique d'apartheid depuis qu'elle avait rompu tout lien avec l'Église mère des Pays-Bas en apprenant, en 1979, que celle-ci soutiendrait désormais la lutte contre la discrimination raciale, a opéré un revirement historique au synode du Cap en octobre 1986 : à une très forte majorité elle a pris position contre toute tentative de justification biblique de l'apartheid en tant que système social et politique, parce que « contraire aux principes d'amour du prochain, de justice... et portant atteinte à la dignité humaine de tous les intéressés ». Il y a eu inévitablement des dissidences. Mais c'est un pas important sur la voie du changement des mentalités.

35 -L'implantation de la langue afrikaans

L'afrikaans, qui a trouvé son expression littéraire au cours des cinquante dernières années, remonte aux dialectes parlés par les colons établis au Cap depuis 1652.

Malgré l'apport de langues indigènes et européennes comme le hottentot, les langues bantoues, le malais, et le portugais, le français, l'allemand et l'anglais, il reste dans son essence, sa syntaxe et son vocabulaire une langue d'origine hollandaise, et non point une langue créole, comme on a cherché à le démontrer. Un Afrikaner, c'est-à-dire un Blanc ayant pour langue maternelle l'afrikaans, est compris sans peine d'un Hollandais ou d'un Flamand. L'afrikaans et le hollandais diffèrent toutefois de la façon la plus marquée dans le domaine du verbe, qui a subi une simplification notable en afrikaans, changement noté déjà vers le milieu du XVIII^e siècle par les voyageurs hollandais.

Les huguenots français, venus au Cap en 1688-1690, s'assimilèrent assez vite à la population hollandaise. Les mots français qui font partie aujourd'hui de la langue afrikaans lui viennent indirectement du hollandais et l'influence directe ne se reconnaît plus que dans les noms de famille ou de lieux.

L'arrivée des Anglais en 1795 et leur politique impérialiste ont retardé, pendant plus de deux siècles, l'évolution de l'afrikaans. Objet de dérision, en tant que patois et dialecte « bâtard », l'afrikaans sortit revigoré de l'oppression et il est devenu le symbole de l'indépendance nationale et culturelle de l'Afrikaner.

Dans la seconde partie du XIX^e siècle, un groupe nationaliste déploie une grande activité dans la communauté rurale de Paarl, située non loin du Cap. Sur son initiative, se forme l'Association des vrais Afrikaners, qui publie pour la première fois des journaux, des livres et des revues en langue afrikaans. A la tête de ce premier « mouvement linguistique », un pasteur de l'Église hollandaise réformée, le révérend S. J. Du Toit (1847-1911), cherchait avec acharnement à répandre par tous les moyens la nouvelle langue et, dans ce dessein, traduisit certaines parties de la Bible. La guerre anglo-boer (1899-1902), qui détruisit l'espoir de coopération culturelle entre Anglais et descendants hollandais, favorisa le développement de l'afrikaans : elle fit de l'Afrikaner un patriote et éveilla en lui une conscience nationale aiguë. Après la guerre, un deuxième « mouvement linguistique » groupe des écrivains animés d'un zèle nouveau pour l'héritage culturel de leur peuple. En 1914, l'enseignement secondaire adopte l'afrikaans comme langue officielle ; en 1916-1919, il devient la langue liturgique de l'Église hollandaise réformée, et – consécration finale – en 1925 il remplace le hollandais comme l'une des deux langues administratives. La traduction de la Bible fut terminée en 1933-1935 ; l'hymnaire afrikaans parut en 1934.

L'ECONOMIE DE L'AFRIQUE DU SUD

L'économie sud-africaine est un mélange entre une économie industrialisée moderne urbanisée et une économie sous-développée principalement vivrière qui a peu évolué depuis le XIXe siècle.

Depuis 1961 et jusqu'à aux années 80, son économie a connu une très forte croissance, essentiellement fondée sur la richesse exceptionnelle de ses ressources minérales. Cette expansion s'est ralentie jusqu'en 1989 à cause de la politique d'apartheid et des sanctions financières appliquées par les pays occidentaux.

Aujourd'hui, avec la levée des sanctions économiques internationales et le retour massif des investissements étrangers, de nouvelles perspectives apparaissent.

L'économie sud-africaine reste cependant marquée par une grande disparité dans les revenus, les niveaux de vie, l'éducation et les perspectives de travail. Alors qu'il existe une pauvreté extrême dans le pays, à l'échelle du continent, l'économie sud-africaine éclipse toutes les autres. Sa réussite repose dans une large mesure sur ses richesses naturelles exceptionnelles et sur une abondante main-d'oeuvre noire sous-payée.

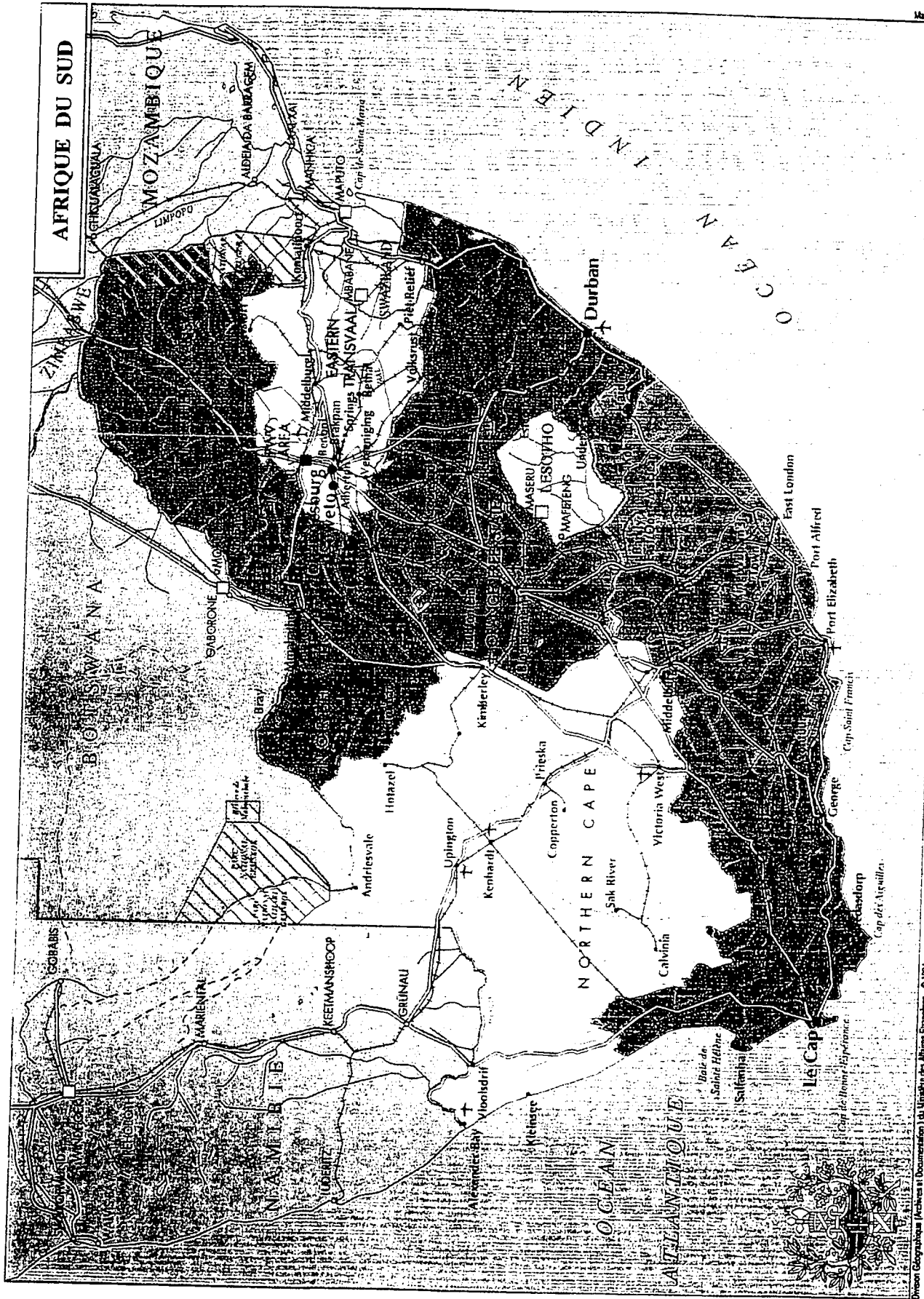
1) LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'Afrique du Sud dispose de bonnes infrastructures de transport permises grâce au développement de l'industrie minière. Les liaisons nationales, entre les grands centres sud-africains, et internationales, avec les pays voisins, sont très développées et constituent un atout majeur pour son redressement économique.

Le réseau ferroviaire est électrifié pour moitié (9 100 km / 21000 km). Géré par la filiale Spoornet de Transnet il transporte 162 millions de tonnes marchandises et 5 millions des passagers par l'année. Le transport de passagers souffre cependant d'un grave problème de sécurité notamment sur les ligne interurbaines.

le réseau routier comprend 187 000 km de route dont 56 600 km sont bitumées. La création d'un réseau moderne remonte à l'apparition des premières automobiles dans le pays vers 1910. Comme dans tous les pays développés, le transport routier est un concurrent permanente de la voie ferrée pour le trafic des marchandises.

Le transport aérien a été placé sous le monopole de la société South African Airways. Les décisions récentes de dérégulation ont permis aux compagnies privées de se développer et a engendré une guerre des prix et la création de nouvelles destinations. Les principaux aéroports internationaux sont ceux de Jan Smuts près de Pretoria, de Durban et du Cap.



La flotte sud-africaine compte quelques 13400 bateaux assurant essentiellement l'exportation de charbon et des minerais, pour un trafic portuaire d'environ 391 millions de tonnes. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée sur la route du Cap, la RSA dispose d'infrastructures portuaires très modernes. Les ports les plus importants sont ceux de Richard's Bay (pour le volume d'activité) et de Durban (pour la fréquentation).

2) L'AGRICULTURE

Les ressources naturelles du pays sont dans l'ensemble peu favorable à l'agriculture. L'aridité relative, l'irrégularité des précipitations, la pauvreté des sols n'autorisent pas que 12% du territoire à être cultivé.

L'agriculture joue un rôle relativement faible dans le PIB puisqu'elle n'y contribue qu'à hauteur de 4%, mais elle joue un grand rôle pour l'exportation et l'emploi.

L'agriculture sud-africaine est une agriculture duale, marquée d'un côté par une agriculture commerciale aux mains des Blancs fondée sur la propriété privée et d'autre part, une agriculture traditionnelle et vivrière fondée sur un système de propriété collective. Ainsi encore aujourd'hui, 62 000 agriculteurs blancs cultivent 86% des surfaces et fournissent 90% de la production agricole nationale.

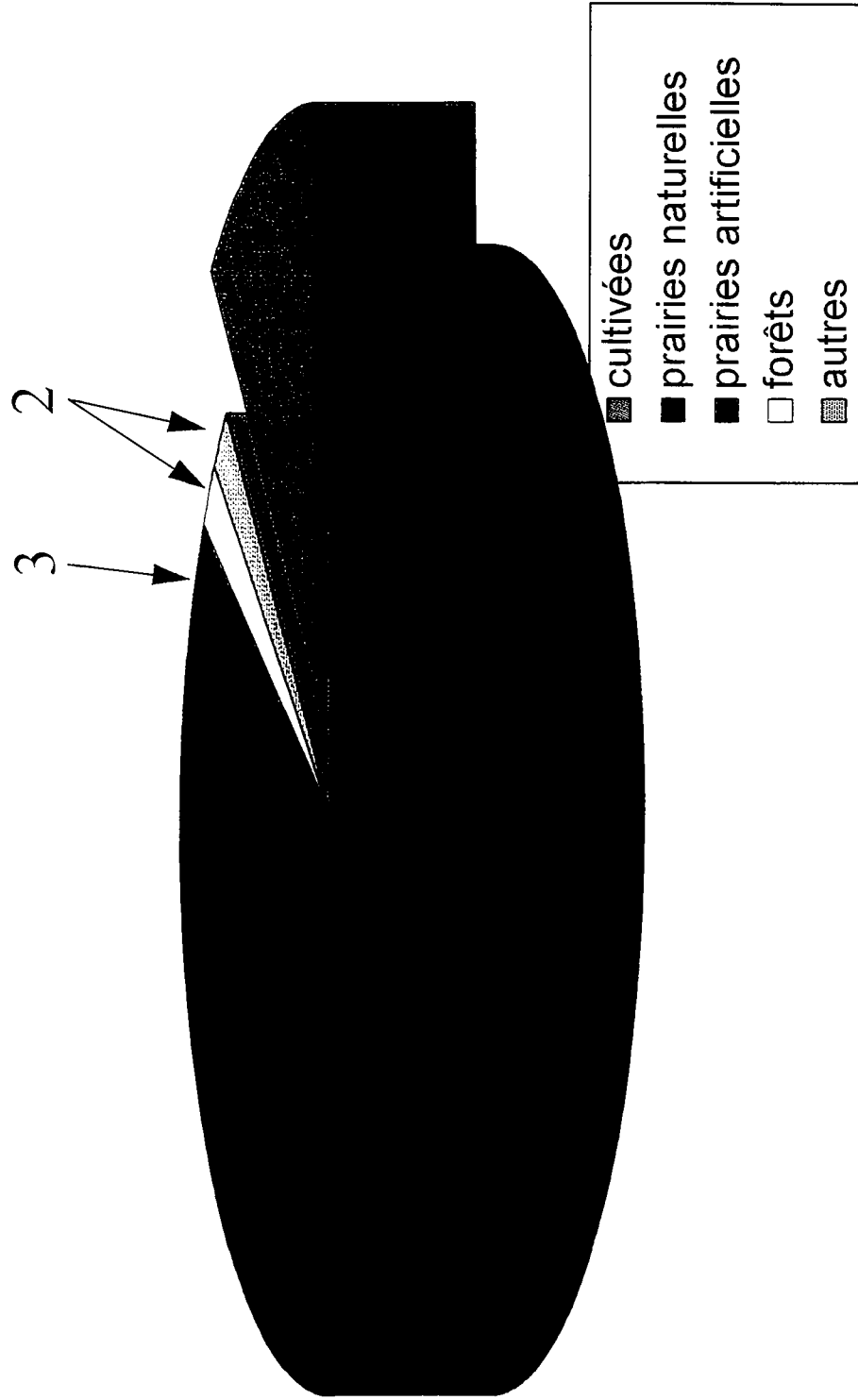
Les exportations de produits agricoles sont stables et la RSA occupe le 7^o rang mondial, principalement pour les fruits et légumes. Cependant, ce secteur est confronté à la rude concurrence internationale et en particulier celle de l'hémisphère Sud comme le Chili.

La RSA est presque autonome en produits alimentaires et ses **importations agricoles** ne représentent seulement que 9% du total des importations (les blé, riz, maïs, oléagineux et arachides). Cependant les conditions climatiques peuvent faire varier drastiquement celles-ci en particulier comme en 1992 à cause de la sévère sécheresse qu'a connu le pays.

Le **cheptel** est le plus important du continent africain. Les 2/3 du territoire y sont consacrés. L'élevage ovin (29 millions de têtes) est extensif et situé dans le veld de la province du Cap et de l'Etat Libre d'Orange. L'élevage de bovins (12 millions) se concentre dans la nord de la province du Cap, le sud du Natal et le nord du Transvaal. Les centres d'élevage de porcs (1,5 millions) et de volailles se situent à proximité des zones urbanisées. La consommation de viande par tête a baissé et la substitution par les consommateurs de la viande rouge par la viande blanche se poursuit. De même, la baisse réelle des revenus des ménages a entraîné une diminution de la consommation des produits laitiers (cheddar, gouda, lait frais).

La forêt sud-africaine s'étend sur 1 400 000 ha soit un peu plus de 1% de la superficie totale du pays. Elle se répartit de la façon suivante : 10 % dans la province du Cap, 40 % au Natal et 50 % au Transvaal. La majorité du bois (65%) sert pour le marché intérieur et 35% part à l'exportation, essentiellement en Grande - Bretagne, au Japon, en Allemagne, en Italie et en France.

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (en%)



3) L'INDUSTRIE

La production industrielle de l'Afrique du Sud représente 40 % de toute la production africaine et 80% de la sidérurgie. Elle emploie 25 % de la population active et participe pour à peu près 40 % du PIB.

il existe 4 grandes régions industrielles :

- L'industrie lourde et les mines au Transvaal
- L'industrie alimentaire dans la région du Cap
- L'industrie des chantiers navals et le raffinage du pétrole et de la pâte à papier à Durban
- L'industrie du montage automobile, textile, engrais, sidérurgie à Port Elisabeth et Prétoria.

L'industrie minière

L'Afrique du Sud jouit d'une large variété de métaux et de minéraux précieux ou non-précieux, et détient un pourcentage très élevé des réserves mondiales de minéraux considérés comme stratégiques (88% du platine, 72% du chrome, 40% de l'or, 24% du diamant).

Tout ce qui a rapport aux mines est du ressort du *Department of Mineral and Energy Affairs*. De plus, contrairement aux autres grands pays producteurs, seules sept maisons minières sont responsables de la majeure partie de la production.

L'industrie minière est aussi l'un des premiers employeurs puisque plus de 600 000 personnes, soit 5% de la population active, sont employées dans quelques 870 mines. Mais cette part est en baisse due à l'amélioration de la productivité et à la fermeture de certaines mines suite à la chute des cours.

Les mines ont joué un rôle clé dans le développement de l'Afrique du Sud. Cette importance de l'industrie minière est illustrée par sa contribution (10%) dans le PNB et par la part prise dans les exportations (50%). Les minéraux sont exportés vers 80 pays, dont les premiers acheteurs sont l'Europe et le Moyen-Orient.

Pendant cette industrie va affronter des problèmes d'ordres différents. politique d'abord avec la perspective du retour à l'Etat des droits miniers et des nationalisations ponctuelles, problème social avec une discussion sur la hausse des salaires et problème technique enfin puisque l'exploitation est de plus en plus profonde (West Deep Level à 3770 m).

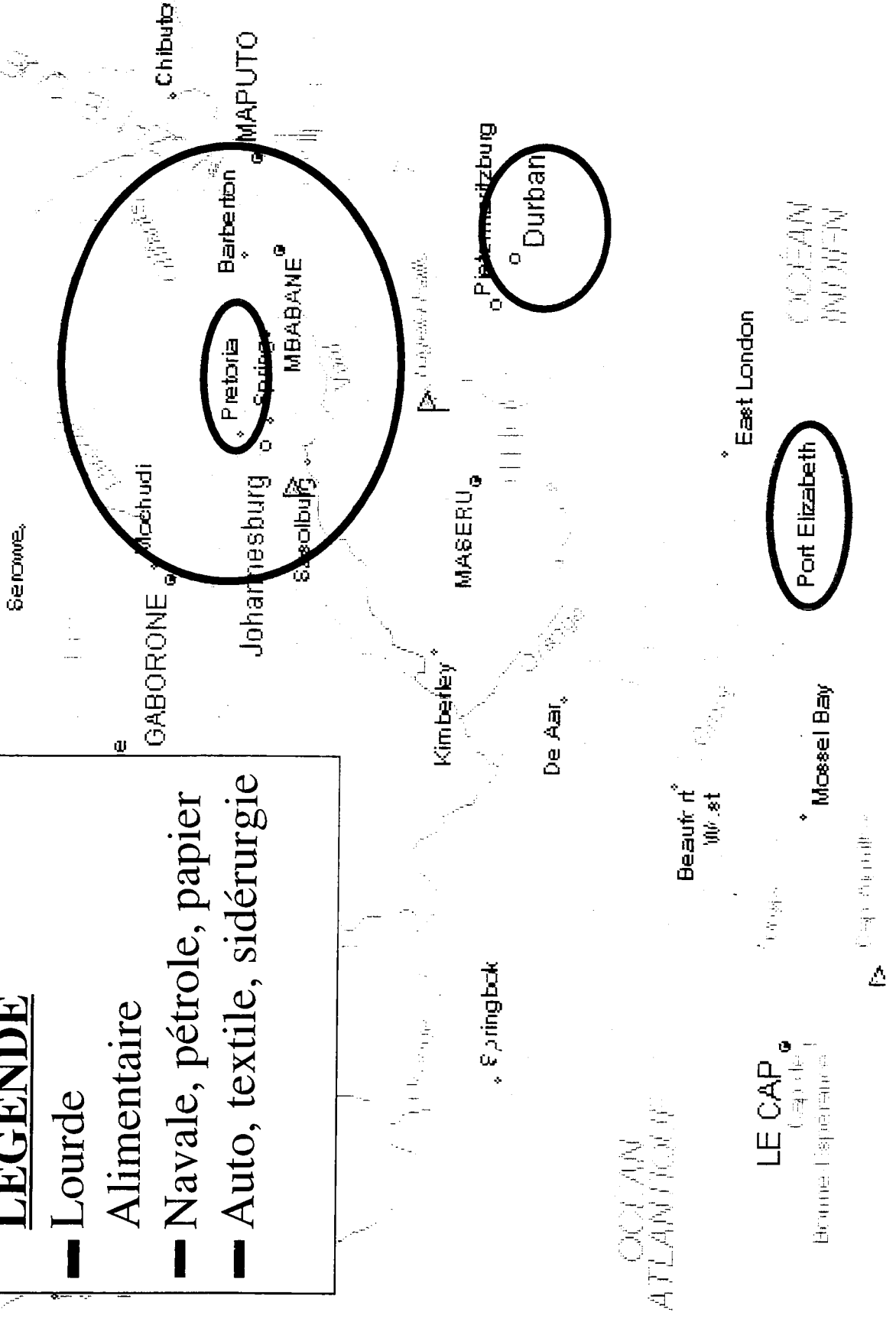
4) LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La question de l'énergie en Afrique du Sud a complètement changé de nature depuis le début des années 90. Soumis à l'embargo pétrolier, ce pays avait développé une politique d'indépendance énergétique. Aujourd'hui, la situation a changé. La levée des sanctions autorise en effet l'Afrique du Sud à se réapprovisionner sur le marché mondial.

INDUSTRIE

LEGENDE

- Lourde
- Alimentaire
- Navale, pétrole, papier
- Auto, textile, sidérurgie



Le charbon est la source d'énergie principale puisqu'il couvre 83% des besoins énergétiques du pays. L'industrie charbonnière occupe une place de premier choix dans la production d'électricité puisque 90% de l'énergie produite provient des centrales thermiques à charbon. En 1994, l'Afrique du Sud comptait 110 mines en activité et ses réserves de charbon représentaient 8% des réserves mondiales (4° rang dans le monde). Avec une production 180 millions de tonnes, elle se place au 5° rang mondial des producteurs. Son principal client à l'exportation est l'Europe avec près de 30 millions de tonnes.

On ne trouve pas de gisement de **pétrole** en Afrique du Sud. Cependant la RSA produit du pétrole synthétique et les usines de Sasol sont les seules au monde à produire rentablement du pétrole à partir du charbon. La production de Sasol en pétrole synthétique s'élève à 150 000 barils/jour. A peu près 110 000 personnes sont employées directement dans l'industrie pétrolière et les possibilités de travail qui en résulte dans le secteur informel sont importantes.

Le seul grand **gisement gazier** d'Afrique du Sud est le gisement off-shore de Mossel-Bay. Il fait partie du projet Mossgas, projet mis en route durant la période de l'embargo. Ce gaz est transformé par Sasol en carburant ou produits dérivés du pétrole synthétique et sert à l'approvisionnement de la raffinerie Mossgas à Mossel-Bay. Le seul réseau de gaz de ville en Afrique du Sud se trouve à Johannesburg.

Plus de 98% de la production **d'énergie électrique** est assurée par la compagnie nationale Eskom qui se trouve au 4° rang mondial en terme de vente d'énergie. Quant au prix moyen du kilowatt, il est de 9,16 cents, soit le moins élevé après la Nouvelle-Zélande. Le réseau de lignes haute tension travers le pays de part en part et totalise 25 000 km. Ce secteur représente 5% du PNB.

La production d'énergie, à partir de **l'uranium**, reste pour le moment marginale en comparaison du fort développement de l'énergie nucléaire en France. L'Afrique du Sud dispose actuellement d'une seule centrale nucléaire située à Koerberg. La mise en place d'une deuxième centrale est encore à l'étude.

5) LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Le pays est enfin sorti d'une récession qui a duré plus de 4 ans. La croissance a repris en 1993 (+1,1%) et s'est confirmée en 1994 (+2,8%). En 1995 le taux de croissance de l'économie a été 3,5%. et le taux d'inflation, en diminution, ne dépasse pas 9%. Le budget 1995 - 1996 est dans le droit fil des options libérales prises par le nouveau gouvernement, en rupture avec les pratiques dirigistes de l'apartheid. Divine surprise pour les milieux d'affaire, les droits de douane sont abaissés pour ouvrir le pays à la concurrence, des privatisations sont préparées et l'abolition totale du contrôle des changes est envisagée.

C'est en effet en grande partie dans la capacité à réhabiliter la vie dans les « townships » immenses, inorganisés, misérables, rongés par la violence et la drogue que se jouera l'avenir du pays. Le PNB moyen par habitant est de 2 900 dollars par an, mais il est estimé à plus de 10 000 dollars chez les Blancs, contre 1 100 chez les Noirs, 3 900 chez les Indiens et 2 700 chez les Métis.

Le marché de l'emploi estime à 5 millions le nombre des chômeurs pour une population active de 11 millions de personnes. Plus de 7 millions de Noirs s'entassent dans des bidonvilles et 4 foyers sur 5 ne possèdent pas l'électricité. Près de la moitié de la population noire est illettrée.

Pour améliorer cette situation le Congrès National africain avait annoncé un ambitieux plan de reconstruction et de développement qu'il avait estimé à 40 milliards de rands (1rand = 1,5 F) sur 5 ans. Mais les experts étrangers indépendants avançaient la somme de 600 milliards de rands pour l'exécution de ce programme.

5) LE COMMERCE EXTERIEUR

A partir de 1991 la commerce extérieur se développe très vite. En 1993, les exportations représentaient 80 milliards de rands en progression de 18% par rapport à 1992 et les importations 60 milliards de rands, en augmentation de 12%. En 1994 les exportations atteignaient la chiffre 90 milliards de rands et les importations 75 milliards de rands.

Les principaux partenaires commerciaux de la République d'Afrique du Sud sont, dans l'ordre décroissante : les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon, la Suisse, l'Italie et en dixième position la France. Le produits pour l'exportation sont principalement des métaux de base, perles et pierres précieuses, minéraux, produits chimiques et légumes. A l'inverse les importations comportent les machines outils, les équipements de transport, produits chimiques, métaux de base, instruments d'optique et de photo.

6) LES RELATIONS COMMERCIALES

Les échanges avec le continent africain

Les flux d'échanges de l'Afrique du Sud avec le continent africain totalisaient 7 milliards de rands en 1992, soit 6% du commerce extérieur global sud-africain. Ainsi les échanges de la RSA avec le continent africain sont relativement faibles compte tenu de la situation géopolitique du pays. Cette faiblesse s'explique dans une large mesure par la longue période d'isolement international et par une profonde méconnaissance des marchés africains, à l'exception des pays limitrophes. Il existe donc un important potentiel de développement avec le reste du continent.

La structure de la présence commerciale sud-africaine sur le continent

Elle est schématiquement organisée en trois cercles :

- 1- Les pays enclavés (Lesotho, Swaziland) et certains pays limitrophes (Botswana, Namibie) dont 80 à 90% du commerce extérieur passe par la RSA et où l'économie est parfois majoritairement contrôlée par des intérêts sud-africains.
- 2- Les Etats voisins (Zimbabwe, Zambie, Zaïre, Malawi, Mozambique) qui réalise 40 à 70% de leur commerce extérieur avec la RSA.
- 3- Les pays encore faiblement dépendants économiquement de la RSA mais qui font l'objet d'une offensive commerciale appuyée (Angola, Kenya, Côte d'Ivoire, Madagascar, l'île Maurice).

COMMERCE EXTERIEUR



LEGENDE

— 80 à 90 %

— 40 à 70%

- - - Faible

L'importance des relations avec les pays membres de l'actuelle SADC *Southern African Development Community*

Avec 10 pays, la RSA réalise 81% de ses échanges africains et de son excédent commercial sur le continent. L'Afrique australe apparaît comme la zone d'influence prioritaire de la RSA. Ces pays conservent peu de choix quant à leurs relations avec la RSA du fait de leur dépendance économique.

La faiblesse des liens avec les pays francophones d'Afrique

Avec les vingt six pays francophones (Maurice, Zaire, Côte d'Ivoire, Seychelles, Madagascar, Maroc, Cameroun, Togo ...) l'Afrique du Sud ne réalise que 17% de son commerce extérieur sur l'Afrique soit 18% de ses exportations, 12% de ses importations et 20% de son excédent commercial.

La RSA porte d'accès à l'Afrique subsaharienne

Invitée par la ZEP « *Zone d'Echanges Préférentiels* » avec qui la RSA réalise 85% de son commerce extérieur, l'Afrique du Sud est aujourd'hui la plateforme de départ d'une conquête des marchés africains par les multinationales occidentales et japonnaises. Cette stratégie de conquête ou de reconquête du marché continental africain par le biais d'une implantation en RSA est clairement annoncée par l'administration Clinton.

Les relations bilatérales franco-sud-africaines

La France est un partenaire commercial secondaire de la RSA, occupant la 8° place comme fournisseur (5,5% des importations) et la 10° place comme client (3% des exportations). Cependant depuis la levée de l'embargo, nos relations avec l'Afrique du Sud sont marquées par un accroissement substantiel des implantations et des investissements des entreprises françaises. En 1989, la France occupait la 4° place parmi les investisseurs étrangers derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Nos flux commerciaux offrent les caractéristiques des échanges avec un pays en voie de développement. Nos exportations restent dominées par les biens d'équipement professionnels et les produits chimiques, nos importations par les demi-produits des industries métallurgiques, les produits agricoles et énergétiques (charbon).

7) LE TOURISME

La principale contribution au tourisme provient du tourisme local qui représente aujourd'hui 84% de l'activité (secteur d'affaires sud-africain, loisirs domestiques). Le tourisme étranger bien que ne représentant que 16% de la part de tourisme total est néanmoins très important puisqu'il contribue pour 4% du PNB.

En 1995 le nombre de touriste a dépassé le chiffre de 4 millions dont 3 millions d'africains. Le contingent de touristes étrangers est constitué principalement par les Anglais (24%), les Allemands et les Américains.

Pour l'année 2000, le bureau sud-africain du tourisme prévoit une augmentation de 40% des visiteurs étrangers par rapport à l'année 1995.

La contrainte principale à ce développement réside surtout dans le maintien de la paix civile et de la sécurité.

CONCLUSION

Une des clés de la réussite de la nouvelle politique de l'ANC réside dans le progrès économique. L'option de l'équipe dirigeante est de pratiquer une politique de modernisation, de croissance et de redistribution, sans mettre à mal les grands équilibres tout en poursuivant d'attirer les investisseurs.

Les bases sont saines, même si cette économie - au potentiel considérable - est duale, à l'image de la société sud africaine. Par son système de communications dense et performant, ses services financiers, sa longue tradition d'affaires, la qualité de son secteur agro-alimentaire, la possession d'une énergie abondante et bon marché, l'existence d'un secteur manufacturier moderne et diversifié, l'Afrique du Sud est appelée à devenir le coeur économique de l'Afrique au sud de l'équateur et le centre d'une fédération ou d'un marché régional.

GEOPOLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

1) GEOPOLITIQUE

Le démantèlement pacifique de l'apartheid avec comme point culminant les élections multiraciales de 1994 a permis à l'Afrique du Sud de mettre fin à une longue période d'isolement international.

Par ailleurs, les données stratégiques et géopolitiques relatives au pays en font une puissance régionale.

Dans ce nouveau contexte d'ouverture aux relations internationales, la question se pose de savoir si, dans l'avenir, le rôle de l'Afrique du Sud doit se situer au niveau de la région ou au plan mondial.

La récente crise dans la région des lacs, au centre de l'Afrique, a vu s'exercer sur les autorités sud-africaines une pression internationale visant à sa participation aux opérations des Nations Unies mettant ainsi en lumière le dilemme auquel elle doit faire face. Il est indéniable que l'Afrique du Sud aimerait devenir la locomotive du développement économique au moins de l'Afrique subsaharienne de façon à aboutir à la stabilité de la zone par la prospérité.

Le pays dispose dans de nombreux domaines d'un savoir faire inégalé en Afrique ce qui doit lui permettre de jouer les premiers rôles dans la politique régionale et africaine et, par conséquent, de s'imposer comme une puissance régionale respectée au plan international.

11 - Les réalités de la nouvelle Afrique du Sud :

Les ambitions et les capacités de l'Afrique du Sud se heurtent aux réalités qui rendent profondément difficile leur réalisation.

Elle se trouve, en effet, confrontée à 4 défis majeurs :

Le défi sécuritaire

C'est en matière de sécurité que la situation semble la plus critique pour l'avenir de l'Afrique du Sud. Depuis les élections d'avril 1994, la violence politique est à son niveau le plus bas alors que la violence criminelle a, elle, augmenté de 300%. L'Afrique du Sud est aujourd'hui le pays dans le monde où l'insécurité est la plus forte avec 19 000 morts en 1995 (taux de criminalité dépassant 50 meurtres pour 100 000 habitants alors que les chiffres sont de 16 en Russie et de 9,8 aux Etats-Unis). La police est démoralisée, le système judiciaire se dégrade (la restructuration en cours dans le pays a entraîné la suspension de la peine capitale, la libération en masse de criminels et d'une manière générale une perte de crédibilité). Actuellement, seulement 15% des homicides sont poursuivis, ce qui n'est pas de nature à dissuader les criminels.

Le déploiement continu de l'armée (10 000 hommes) en renforcement des forces de police met clairement en évidence la gravité de la situation.

De plus, de nombreuses entités privées, bancaires, commerciales, voire mafieuses, échappent complètement au contrôle de l'état. La drogue constitue le pilier de la reconfiguration du système mafieux dans le pays.

Le défi économique

La réalisation du « miracle » sud-africain est suspendue à la dynamique économique.

Pour financer les grandes réformes conçues par le gouvernement, il est nécessaire d'avoir d'avoir une économie saine, ce qui n'est pas le cas actuellement. Malgré les immenses ressources naturelles du pays et son potentiel de fabrication, les investissements sont insuffisants, et ce pour plusieurs raisons liées essentiellement à une situation sociale explosive : niveau élevé d'insécurité, grande instabilité politique et méfiance générale à l'égard d'un plan macro-économique vague sur des questions clés telles que la privatisation et la levée du contrôle des changes.

En fait, peu de choses ont changé : les syndicats restent fortement politisés et actifs, les réserves en devises étrangères sont faibles, le Rand continue de s'affaiblir, 10% de la population continue de payer 80% de l'impôt, le chômage est estimé à 40%, la croissance de la population est supérieure à 3% pour une croissance économique inférieure à ce chiffre.

Il faudrait, pour s'en sortir, que la population sud-africaine accepte qu'une génération soit sacrifiée, alors que les promesses et les espoirs nés de l'après-apartheid sont immenses.

Cet apartheid qui ne disparaîtra pas, dans les faits, avant 40 ou 50 ans.

Par ailleurs, l'économie est incapable de maintenir ses niveaux de croissance actuels.

Le défi sociologique

Malgré les efforts relatifs accomplis en faveur de la réconciliation nationale, des oppositions fondamentales, profondément enracinées, persistent. Les communautés blanche et noire, et au sein de la communauté noire, les groupes Xhosas et Zoulous dominants sont incapables, comme l'histoire le montre, de travailler ensemble. Les blancs font porter aux noirs la responsabilité de la violence, de la politisation des syndicats et de la faiblesse de la productivité, alors que les noirs accusent les blancs d'être responsables de leurs conditions socio-économiques précaires et des problèmes qui en découlent, au premier rang desquels se trouve la violence. L'ANC accuse l'apartheid d'être à l'origine des problèmes auxquels elle doit faire face maintenant qu'elle est au gouvernement, tandis que le parti national accuse l'ANC d'incompétence et d'incapacité à gouverner. Parallèlement, la lutte pour le pouvoir entre Inkatha/Zoulou et ANC/xhosa et le génocide qui l'accompagne continuent au Kwazoulou Natal.

Une criminalité élevée, une économie en déclin et une politique hésitante conduisent à un exode des compétences parmi la population blanche du pays. Actuellement, environ 10% de cette population, professionnels qualifiés pour la plupart dont le pays a besoin, se sont déjà expatriés montrant ainsi leur manque de confiance dans l'avenir du pays.

De la même façon, les grands trusts étrangers qui exploitent les richesses minières du pays n'hésitent pas à délocaliser leurs structures vers d'autres pays d'Afrique très prometteurs en matière de gisements alors que dans le même temps, l'exploitation des diamants en Afrique du Sud nécessite de forer de plus en plus profond.

Si des solutions n'étaient pas trouvées à ces problèmes fondamentaux, le risque serait grand de voir le pays sombrer dans le chaos comme le reste de l'Afrique.

Une question cruciale concerne, à court terme, l'après-Mandela.

Le défi des contre pouvoirs

L' Afrique du Sud est, en droit, une république unitaire, alors qu'en fait, les provinces bénéficient d'une très large autonomie, à la limite du système fédéraliste. Trois provinces sont particulièrement puissantes, il s'agit du Transval, du Natal et du Cap.

Politiquement, cela se traduit par une présence de l'ANC très inégale. Dans la province du Cap, en particulier, où les métis, qui votent quasi-exclusivement pour le parti de Frédérick de Klerk, sont très nombreux, et où le reste de la population est en majorité blanche, le parti de Nelson Mandela n'a pratiquement aucune influence.

12 - Les menaces pesant sur l'Afrique du Sud et la région Afrique australe :

Sur le court et moyen terme

La principale menace se situe en interne avec les troubles inhérents à la période de réorganisation correspondant à l'après-apartheid. Ils sont liés à un mécontentement général résultant d'attentes non satisfaites et à une situation socio-économique qui plonge dans la pauvreté la majorité des sud-africains. Le problème du logement, de ce point de vue, est particulièrement aigu, 50 000 logements seulement ayant été construits depuis 1994, alors que les nouveaux dirigeants avaient promis la réalisation des 2 millions nécessaires.

Les seules véritables menaces externes sont liées à l'extension d'un conflit existant (Lesotho, Angola, Mozambique, ...) s'étendant à toute la région, et aux activités du crime organisé international.

Sur le long terme

Ce genre de prévisions se prête à toutes sortes de spéculations. Toutefois, l'hypothèse d'un conflit prenant naissance en Afrique australe, menaçant directement les intérêts nationaux sud-africains et obligeant le pays à participer aux hostilités n'est pas à écarter.

Cette menace pourrait également prendre la forme d'une intervention étrangère dans la région.

En tout état de cause, les menaces peuvent raisonnablement être limitées à un cadre strictement régional. Dans cette optique, l'influence de l'Afrique du Sud dépendra en grande partie de la façon dont elle sera perçue par ses voisins. Sera elle, pour eux, le « géant » de la région menaçant directement leurs intérêts ou le pays le plus à même d'assurer la stabilité et la sécurité régionale.

Par ailleurs, la communauté internationale évitant de plus en plus de s'impliquer dans cette zone, il est facile de prévoir que l'Afrique du Sud aura désormais un rôle important à jouer dans la résolution d'une crise régionale.

2) RELATIONS INTERNATIONALES

21 - La reconnaissance internationale

Incarnée par Nelson Mandela, véritable mythe vivant acclamé de toutes parts, la nouvelle Afrique du Sud jouit d'une excellente position internationale qui contraste avec la quarantaine à laquelle elle était soumise durant l'apartheid. La visite de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, dont celle de la reine d'Angleterre, la tournée européenne du Président Mandela du 9 au 16 juillet 1996, qui l'a mené en Grande-Bretagne et en France, le retour de l'Afrique du Sud dans les instances africaines (Organisation pour l'Unité Africaine, Communauté économique de l'Afrique australe), le rôle qu'elle a joué dans l'accord de paix intervenu en Angola en sont autant de témoignages.

L'aide des Etats-Unis est acquise et l'Union Européenne, qui n'a pas accepté une adhésion pure et simple à la Convention de Lomé compte tenu du poids et des performances de l'économie de la République sud-africaine, a convaincu celle-ci de pratiquer une « participation asymétrique ». Cet aménagement lui permettra de bénéficier des avantages du traité mais en étant exclue de celui-ci pour les produits et les secteurs sensibles comme l'agro-alimentaire.

Un forum économique mondial qui s'est réuni en mai 1995 à Johannesburg pour discuter des perspectives économiques qui s'ouvrent dans l'Afrique australe a connu un énorme succès.

Dans un registre très différent, l'Afrique du Sud a réussi son entrée dans le monde de l'art contemporain en organisant, en avril 1995, la biennale de Johannesburg, réunissant 450 artistes noirs et blancs. Une telle manifestation était impensable il y a quelques années.

Enfin, la coupe du monde 1995 de rugby organisée en Afrique du Sud - qui avait été exclue des deux premières éditions pour cause d'apartheid - a constitué également un succès éclatant pour Prétoria, rehaussé par la victoire de l'équipe nationale des « Springboks ».

La renommée sportive du pays en a bénéficié, mais l'impact intérieur a été tout aussi important.

22 - Les intérêts de l'Afrique du Sud et la politique étrangère qui en découle

La politique étrangère sud-africaine vise tout d'abord les grandes puissances occidentales. Les fruits espérés du rétablissement des relations privilégiées sont d'ordre économique et politique.

Economiques en premier lieu car l'Afrique du Sud a besoin de ces grands bailleurs de fonds potentiels. Politiques aussi car, à travers eux, c'est la manifestation de la reconnaissance internationale qui est attendue.

Vis à vis des grands problèmes du continent africain, une certaine retenue prévaut. quoique membre de l'OUA, l'Afrique du Sud ne cherche pas à s'immiscer dans les négociations qu'entraînent les différents conflits. En dépit des demandes pressantes de la France, elle a refusé fermement d'envoyer des troupes au Rwanda. En revanche, elle commence à montrer, depuis l'automne 1994, dans son environnement proche, une présence plus active, en rapport avec son poids régional, son action au Mozambique, et au Lesotho en particulier, a été déterminante.

L'Afrique du Sud a clairement indiqué qu'elle n'avait pas de visées territoriales expansionnistes ou l'ambition de devenir un acteur international majeur. Elle en a donné la preuve avec, par exemple, l'approbation de l'indépendance de la Namibie, le démantèlement unilatéral de son arsenal nucléaire, le refus de jouer un grand rôle à l'intérieur de l'OUA.

Le principal objectif du gouvernement est de faire de l'Afrique du Sud un pays sain et prospère dans lequel les citoyens peuvent avoir une vie de qualité et créer en quelque sorte un oasis d'espoir dans un continent frappé de tragédie.

Il est important, cependant, de noter que le gouvernement sud-africain a opté pour une politique indépendante, non alignée, dans ses liens économiques et diplomatiques avec l'Iran, la Lybie et Cuba. Certaines nations, les Etats-Unis en particulier, jugent cette attitude comme étant fortement anti-occidentale. Elle tend à montrer une certaine volonté de ne pas s'incliner devant l'opinion et la pression internationales. Cette liberté d'action ne sera maintenue que dans la mesure où le pays n'aura pas à faire appel à l'aide internationale comme c'est le cas pour le reste du continent africain. Par ailleurs, une telle attitude est susceptible de décourager les investissements étrangers.

Bien qu'il soit difficile, pour le moment, de préciser la politique étrangère de l'Afrique du Sud, il est possible, à partir du discours prononcé par le Ministre des Affaires Etrangères au Parlement le 8 octobre 1994, d'en dégager les grandes lignes, à savoir :

- La priorité accordée à une coexistence pacifique et la promotion du développement économique dans la région d'Afrique Australe,
- La recherche d'une interaction constructive avec l'Afrique afin de pouvoir faire face, en particulier, aux défis du futur et trouver les moyens de résoudre, et au mieux de prévenir, les conflits.
- L'amélioration des relations de l'Afrique du Sud avec les pays du G7 ainsi qu'avec les autres grands partenaires commerciaux,
- La poursuite de ses amitiés traditionnelles et la promotion de nouveaux partenariats dans le reste du monde,
- L'intérêt porté aux questions d'environnement et les thèmes qui s'y rapportent ainsi que d'autres problèmes d'ordre international tels que le contrôle des armes et le trafic de drogue.

Il apparaît donc clairement qu'en matière de politique étrangère, les intérêts économiques seront prioritaires par rapport aux questions de sécurité.

Par ailleurs, c'est sans doute le refus du gouvernement sud-africain de prendre parti lors des conflits régionaux africains qui illustre le mieux la difficulté qu'il a à définir clairement sa politique. En effet, bien que les impératifs moraux soient clairs et politiquement opportuns, ils sont souvent contradictoires avec les intérêts économiques tels que les investissements financiers, les joint-ventures, les concessions minières ou les licences commerciales.

Cela entraînera inévitablement de nombreuses hésitations au cours de cette période de transition dans la mesure où le gouvernement est confronté à une recherche d'équilibre entre les questions morales et les intérêts nationaux.

23 - Les relations avec les organisations internationales

En peu de temps, l'Afrique du Sud a adhéré à l'Organisation pour l'Unité Africaine (23 mai 1994), a réintégré le Commonwealth (1er juin 1994) et l'UNESCO (25 décembre de la même année). Elle est devenue le onzième membre de la Communauté économique de l'Afrique australe. Elle a de toute évidence un rôle important à jouer au sein de ces différentes organisations.

- Les Nations-Unies

La participation de l'Afrique du Sud portera probablement sur des domaines tels que le contrôle des armes et le désarmement, la résolution des conflits, le développement économique, la gestion des ressources mondiales et la question des droits de l'homme avec une participation limitée aux opérations de maintien de la paix.

- L'Organisation pour l'Unité Africaine

Une prise de conscience semble s'opérer au sein de cette organisation hautement politisée et manifestement inefficace. Se développe en particulier le sentiment que les problèmes de l'Afrique doivent être résolus par les africains. La contribution de l'Afrique du Sud pourrait aller dans le sens de la recherche d'une plus grande cohésion et d'une culture apolitique afin d'en faire un véritable instrument de la politique africaine.

- Le Commonwealth

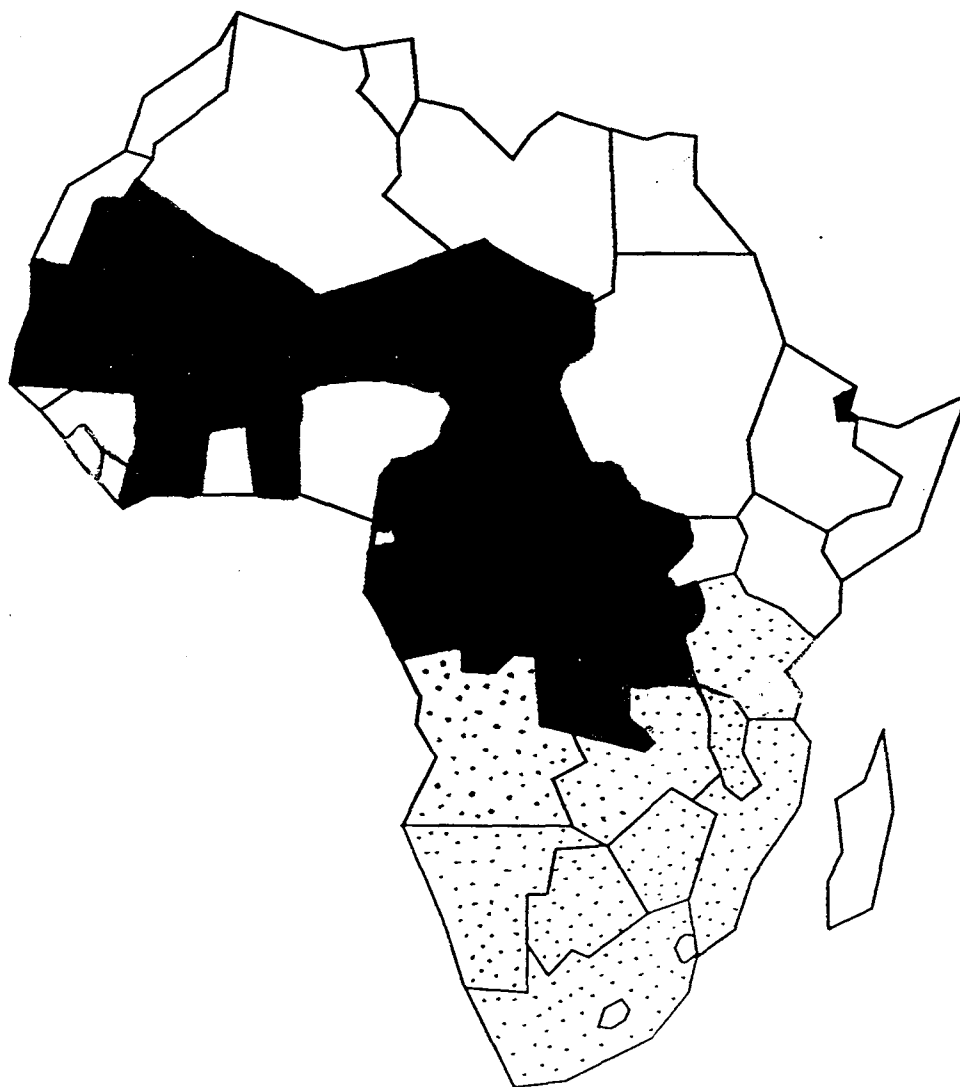
Bien que cette organisation n'ait pas d'agenda précis et que ses décisions soient prises par consensus, elle pourrait permettre, dans l'avenir, de promouvoir un « traité de l'océan indien » liant des pays tels que l'Afrique du Sud, l'Inde, la Malaisie, l'Australie et la Nouvelle Zélande. De la même façon, pourrait être initiée la création d'une « Organisation de l'Atlantique Sud » comprenant même des pays n'appartenant pas au Commonwealth comme le Brésil et l'Argentine. Le Commonwealth pourrait également favoriser l'intégration économique de pays tels que le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, etc.....

- La Communauté pour le développement de l'Afrique australe

Cette organisation connaît de nos jours des transformations fondamentales sous l'action de l'Afrique du Sud. elle a l'ambition de lier les questions relatives à la sécurité et au développement après avoir constaté que l'un ne va pas sans l'autre. Des structures de coopération économique et militaire sont actuellement mises en place alors qu'un système de médiation coordonnée des conflits est actuellement en cours de conception. La Communauté pour le Développement de l'Afrique australe pourrait profondément influencer l'avenir de la région à condition que la modification de ses structures lui confère une véritable efficacité.

ZONES D'INFLUENCE DE LA FRANCE ET DE L'AFRIQUE

DU SUD SUR LE CONTINENT AFRICAIN



Zône d'influence française



Zône d'influence sud-africaine

24 - Les relations avec la France

Le président de la République française a été le premier chef d'Etat occidental à effectuer une visite officielle dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid.

- Au plan politique, la stratégie de l'Afrique du Sud est en contradiction avec celle de la France.
En effet, l'Afrique du Sud, joue, par exemple, l'éclatement, limité toutefois, du Zaïre, seul grand rival francophone dans la région.

La France, elle-même, doit faire face à ses propres contradictions en Afrique car les pays dans lesquels elle a une influence politique ne sont pas les mêmes que ceux avec lesquels se fait aujourd'hui le « bussiness », à savoir le puissant Nigéria et, d'une manière générale, l'Afrique australe.

- Au plan économique, la France occupe le 6ème rang dans les échanges avec l'Afrique du Sud. Elle a développé une coopération très forte avec le ministère de l'intérieur, mais faible avec les armées. Elle n'a ainsi pas réussi à vendre ni sa marine, ni son aviation. En revanche, elle a vendu « clés en main » la structure des C.R.S. et est chargée de toute la formation de la police sud-africaine.

CONCLUSION

La nature équilibrée, non alignée de la politique diplomatique actuelle de l'Afrique du Sud, en particulier la façon dont elle a su résister aux pressions et au chantage diplomatique exercés par les grandes puissances lui ont valu le respect et la reconnaissance des autres pays de la région.

Sur cette base, peut se développer une interaction constructive pouvant aller, dans les cas extrêmes, jusqu'à une intervention à l'intérieur de la zone.

Toutefois, les difficultés internes auxquelles l'Afrique du Sud doit faire face (violence, précarité de l'économie, permanence des luttes politiques internes) conduisent à nuancer l'importance de son implication dans la zone, au moins dans un proche avenir.

C'est ce qu'a déclaré le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Alfred Nzo, lors du récent sommet franco-africain : « L'Afrique ne doit pas trop attendre du nouveau régime sud-africain; l'immense effort de reconstruction, le développement économique et social que nous entreprenons vont exiger toutes nos ressources pour plusieurs années à venir. »

La politique de l'Afrique du Sud devrait être centrée sur :

- L'intégration politique et économique avec : l'Union Européenne, des partenaires choisis en Asie et d'autres pays en développement car il s'agit là d'une démarche essentielle pour une survie à long terme. Au plan régional, l'objectif est de poursuivre sur la voie d'une coopération économique étroite et d'une éventuelle intégration économique au sein de la Communauté pour le Développement en Afrique australe. Cela permettra de contrebalancer les effets de l'isolement tout en contribuant efficacement au redressement de la région.
Cela accroîtra en outre l'influence politique de la région au sein de l'OUA.
- La création d'une « Organisation pour la Sécurité en Afrique australe » destinée à faciliter la résolution des conflits, la coopération militaire et l'interopérabilité au niveau de la région.
- Le rétablissement de liens militaires avec le Royaume-Uni pour des raisons historiques, économiques et linguistiques (le Royaume-Uni est le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud). Parallèlement, le Commonwealth des Nations peut contribuer à réinsérer l'Afrique du Sud au sein d'un réseau sécuritaire mondial à travers la création d'un « traité de l'Océan Indien » ou d'une « Organisation du Traité de l'Atlantique Sud ».

Après des décennies d'isolement international, l'Afrique du Sud peut légitimement revendiquer sa place au sein d'un nouvel ordre mondial. Il lui faut d'abord assurer la sécurité et la prospérité du pays avant d'envisager de participer activement à la vie de la région et au delà de la communauté internationale.

LES FORCES ARMEES SUD-AFRICAINES

Jusqu'à la fin des années 80, les forces armées sud-africaines étaient surtout entraînés à la lutte anti-guérilla contre la SWAPO et l'ANC. Aujourd'hui la RSA n'est plus menacée et sa politique de défense accorde maintenant la priorité à la sécurité interne et à la paix civile à l'intérieur de ses frontières. Par ailleurs, le programme nucléaire sud-africain a été abandonné sur décision de l'ex-président De Klerk.

Cependant, la RSA doit en même temps pouvoir faire face à ses obligations de grande puissance régionale même si le président MANDELA lors de son récent voyage en Europe a rappelé que l'Afrique du Sud n'entendait pas se poser en superpuissance de l'Afrique, et n'avait guère envie d'envoyer des troupes pour rétablir l'ordre à l'extérieur.

Depuis les élections d'avril 94, les forces de défense de l'Afrique du Sud (SADF) ont été transformées en « Forces de défense nationales de l'Afrique du Sud » (SANDF), mais les chefs et l'organisation n'ont pratiquement pas changé.

Aujourd'hui, la SANDF est confrontée à la fois à une baisse du budget, au vieillissement de son parc aérien et maritime et à une réduction de son format et de ses effectifs alors qu'il lui faut en même temps intégrer une partie des anciennes forces qui ont lutté contre l'apartheid.

L'influence de l'Armée dépasse largement le cadre militaire. Sa position clé dans la nation et l'essor de l'industrie d'armement ont des incidences politiques et économiques réelles sur la vie du pays.

1) LE NOUVEAU FORMAT DES FORCES ARMEES :

11 - Les missions de la SANDF

Les missions de la SANDF ont été reformulées dans le projet du livre blanc de juin 95. Elles sont les suivantes :

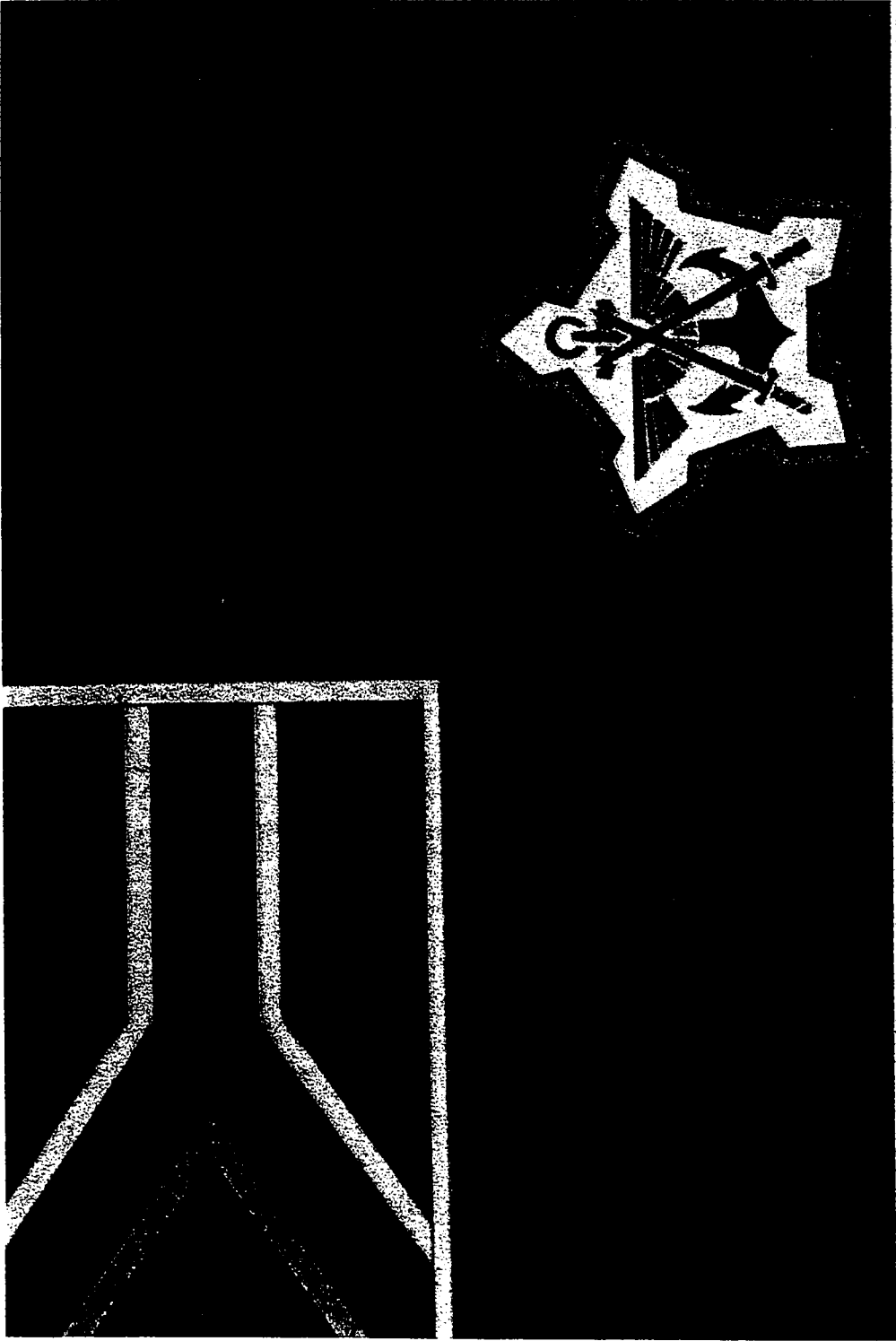
- Assurer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RSA.
- Participer à des opérations de maintien de la paix dans le cadre d'organisation internationales.
- Assurer, si nécessaire, la sécurité intérieure du pays au côté de la police.
- Apporter son concours dans les domaines socio-économiques et du service public.

12 - La réduction du format et la difficile intégration.

La SANDF est organisée en deux composantes : La force permanente (Full Time Component) de 80 à 100 000 hommes et la force « à temps partiel » (Part Time Force) regroupant la réserve (Citizen Force) et les commandos.

Dans le but de compenser la suppression en 1993 du service national obligatoire et l'abolition de la conscription exclusivement réservée aux blancs (constitution de 1994), un service volontaire d'un an a été mis sur pied. Durant cette année de service, les recrues font partie de la FTC puis sont tenues de servir 8 ans dans la « Part Time Force » qui constitue la force de réserve.

NOUVEAU DRAPEAU DE LA SOUTH AFRICAN DEFENCE FORCE



Tout en menant une réduction de son format qui devrait faire passer ses forces des 100 000 actuels à environ 75000 d'ici 1999, la SANDF est engagée dans l'intégration des anciens mouvements de guérilla :

- 11 000 soldats des armées des ex-homelands indépendants (Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei)
- 26 000 combattants du MK (Umkhonto we sizwe) « Fer de lance de la Nation », la branche armée du Congrès National Africain ANC
- 6 000 combattants de l'Armée de libération populaire de l'AZANIE (APLA), la branche armée du congrès panafricain (PAC)
- 2000 membres des forces d'autoprotection du Kwazulu-Natal, milices du chef Zoulou Buthelezi.

Cette intégration s'est avérée beaucoup plus délicate que prévue. En mai 96 seulement 59% (20 600) des anciens combattants s'étaient présentés. Beaucoup des anciens guérilleros aujourd'hui démobilisés et « sans employeur » ont rejoint les bandes armées qui s'adonnent au gangstérisme. Cette dérive est aussi accentuée par le discours politique de certains dirigeants d'extrême gauche qui justifient le vol comme un moyen de réappropriation des biens.

Cette intégration d'une ressource humaine importante mais peu qualifiée, contre laquelle elle a lutté dans le passé, pose de plus des problèmes de moral au sein des forces. Les cadres de l'ex-SADF ont vu toutes leurs valeurs disparaître et l'actuelle politique d'intégration privilégie les nouveaux arrivants dans les promotions (Affirmative Action). L'intégration de ces forces provoque aussi une augmentation des problèmes de discipline (taux d'absentéisme X2, +50% punitions pour ivresse et désobéissance) et pose le problème de loyauté au nouveau régime. Le pouvoir doit faire face à des désobéissance groupées, des grèves et manifestations, des mutineries.

Le sentiment « d'africanisation » du pays est aussi provoqué par le profond malaise dû simultanément à l'intégration d'environ 17 000 anciens guérilleros et le départ de 30 000 soldats et cadres blancs.

Enfin, il existe une fracture entre l'appareil militaire et le pouvoir civil dû à la méfiance des autorités civiles et au reproche fait par les Armées d'être tenues à l'écart et peu informées des options futures.

13 - Un budget en baisse constante.

La réduction des menaces a conduit la RSA à se désengager des théâtres extérieurs et à entamer une réduction de ses moyens de défense. La priorité budgétaire du gouvernement sud-africain est constituée aujourd'hui par le Programme de Reconstruction et de Développement. Dans ce contexte, le budget de la défense connaît une très forte baisse. Pour l'année fiscale 1996/97 il est de 10,2 MR (milliards de Rands) soit 13,26 MF. Il représente moins de 2% du PNB et est en diminution de 5% par rapport à celui de l'année dernière.

Il est à noter que le budget de la défense a décru, en monnaie constante, de 50% depuis 1989.

Il se décompose comme suit :

Armée de terre 3,54 MR soit une augmentation de 15% consacrée à l'intégration des forces non statutaires dans la SANDF et au processus de démobilisation.

Armée de l'air 2,63 MR en augmentation de 9,5%

Marine avec 714 millions de Rands (+1,3%)

Service de santé avec 1,026 MR (+36%)

Cette augmentation de la part consacrée aux différentes armées, alors que le budget global de la défense est en baisse, a été rendu possible par la réduction de moitié (de 3,5MR à 1,8MR) du « compte spécial de la Défense » qui finance les opérations militaires secrète et les achats de matériel.

2) L'ARMEE DE TERRE SUD-AFRICAINE (SAA South African Army).

L'armée de terre est forte d'environ 60 000 hommes.

Elle est placée sous les ordres d'un officier général qui porte le titre de *Chief of the Army* et qui dispose d'un Etat-Major pour commander 4 grands ensembles qui sont :

- le corps de batailles
- les commandements opérationnels
- les 9 commandements territoriaux
- les écoles et centres d'instruction.

L'Armée de terre est composée de 3 types de forces :

- des forces conventionnelles capables de mener un combat classique moderne,
- des forces spéciales dédiées à la lutte anti-guérilla et à la reconnaissance,
- des unités territoriales pour assurer la surveillance et la défense statique des points sensibles.

Les forces terrestres sont les premières à avoir intégré les personnels noirs sous forme de volontariat dans les années 70 et à avoir constitué des unités mixtes dans les années 80 (44° Brigade Para).

11 - Les forces conventionnelles

Elles sont structurées en 3 divisions et une force d'action rapide.

- 7ème division d'infanterie motorisée - Johannesburg
- 8ème division blindée - Prétoria
- 9ème division d'infanterie mécanisée
- FAR avec la 44ème brigade parachutiste - Bloemfontein

Ces trois divisions interarmes comptent chacune 12000 à 140000 hommes. Elles sont elles-même divisées en brigades (2 à 3) qui comprennent environ chacune 5 bataillons ou régiments.

Aujourd'hui, l'armée de terre dispose encore d'une gamme impressionnante d'engins les plus divers soit en provenance de Grande-Bretagne (250 chars *Olifant* dérivés du *Centurion*), d'Israël (fusils *Galil*, pistolet-mitrailleur *Uzi*) ou de France avant la mise en place de l'embargo (automitrailleuses Panhard transformées en blindés légers de reconnaissance *Eland*, missiles Milan, hélicoptères PUMA).

Cependant, l'essentiel de ses armements provient de la production nationale qui a pris son essor grâce à l'embargo : blindés transport de troupe *Ratel*, blindés légers de reconnaissance *Rooikat*, canons d'artillerie de campagne G5 et G6, lance-roquettes multiples *Walkiri*.....

12 - Les forces spéciales

La nécessité pour l'ex-SADF de mener des actions contre les combattants de la SWAPO en Namibie et contre les nationalistes de l'ANC dans les états voisins, expliquent l'effort porté par les sud-africains sur la lutte anti-guérilla.

Celle-ci s'est traduite par un développement significatif des blindés légers , bien protégés contre les effets des mines, et par un emploi intensif des hélicoptères.

Cet objectif prioritaire a demandé la création d'unités autochtones particulièrement efficace sur le terrain (unités de *Bushmen* en Namibie et bataillon *Buffalo* à base de transfuges angolais) utilisées pour les missions de type commando.

Depuis leur retour de Namibie, ces unités sont stationnées à l'intérieur des frontières de la RSA :

- 4ème régiment sud-africain d'infanterie à Middelburg (Transvaal)
- 31ème bataillon bushmen à Schmidtsdrif (Etat libre d'Orange)
- 32ème bataillon Buffalo à Pomfret (Transvaal)
- 121ème bataillon zoulou à Mtubatuba.

Ces unités ont une structure permanente de cadres et reçoivent leurs personnels des forces conventionnelles ou territoriales.

Il existe de plus certaines unités spéciales capables de mener des reconnaissances dans la profondeur du dispositif adverse. Ces 4 régiments reçoivent leurs ordres du commandant de l'armée de terre.

- 1er régiment de reconnaissance de Durban (instructon, opérations)
- 2ème régiment de reconnaissance de Prétoria (forces de réserve)
- 4ème régiment de reconnaissance de Langebaan (ops amphibies)
- 5ème régiment de reconnaissance de Phalaborwa (ops pers noirs)

L'institut des études stratégiques de Prétoria consacre d'ailleurs la plus grande partie de ses réflexions à la guerre subversive.

13 - Les unités territoriales

Au sein de chaque groupement territorial, les commandos assurent la surveillance et la défense statique des points sensibles.

Il y en a de 12 à 15 pour l'ensemble du pays comprenant chacun de 600 à 800 hommes, dont la moitié est présente en permanence.

Il existe également une quarantaine de régiments de réserve-active qui sont des réserves mobiles à disposition des commandants de groupements territoriaux.

14 - Les écoles de formation

- le *South African Army College* qui forme les officiers
- la *Danie Theron Combat School* à Potchefstroom qui forme à la contre-guérilla
- le *South African Army Women's College* à George qui forme les personnels féminins
- les écoles et centres d'instruction spécialisés des armes et des services.

3) LA MARINE SUD-AFRICAINE (SAN South African Navy).

La marine sud-africaine est dans un état de vieillissement avancé. Ses capacités offensives et défensives sont limitées aux trois sous-marins de type Daphné, vieux et démodés. Du fait de leur âge et de la nécessité de les moderniser, ceux-ci se trouvent pendant de longues périodes en révision ou hors service dans leur bassin de carénage.

Ce très bas niveau d'équipement est le résultat direct de la campagne de propagande qui a constamment eu pour objet de surestimer le potentiel militaire de l'Afrique du Sud.

Confronté à un manque de bâtiments de taille suffisante pour lui permettre d'assurer ses missions de haute mer, et ne pouvant pas remplacer ses grosses unités hors d'âge, la marine sud-africaine a abandonné sa mission première, la surveillance de la route du Cap pour :

- surveiller sa zone économique (300 000 km² au total)
- assurer la protection des ports et des côtes (3000 km)
- assurer des missions de service public (sauvetage, pollution, police....)

Seule cette dernière mission semble pouvoir justifier dans l'avenir l'achat de nouveaux bâtiments.

31 - Organisation

Le chef d'état-major de la marine (*Chief of the Navy*) dispose de 2 adjoints :

- Le *Chief of Naval Operations* responsable de l'emploi et de la mise en condition des forces navales
- Le *Chief of Naval Support* en charge du soutien des forces, de la formation des personnels et de la gestion des réservistes.

Le quartier général de la Marine est situé à Prétoria et commande les deux régions maritimes Est et Ouest.

Les forces sont organisées en trois flotilles et trois unités indépendantes dans les ports de Durban et Simon's town :

- | | |
|-----------------------|--|
| <u>à Simon's town</u> | - Flotille de sous-marins, base SAS <i>Hugo Bierman</i> |
| | - Flotille de guerre des mines, base SAS <i>Chapman</i> |
| | - SAS <i>Outeniqua</i> bâtiment de support logistique |
| | - SAS <i>Drakenberg</i> bâtiment de support logistique |
| | - SAS <i>Protea</i> navire hydrographique |
| <u>à Durban</u> | - Flotille de patrouilleurs lance-missiles SAS <i>Scorpion</i> |

32 - Les moyens

Ils arrivent en fin de potentiel et le problème de leur remplacement est la question prioritaire pour la marine sud-africaine.

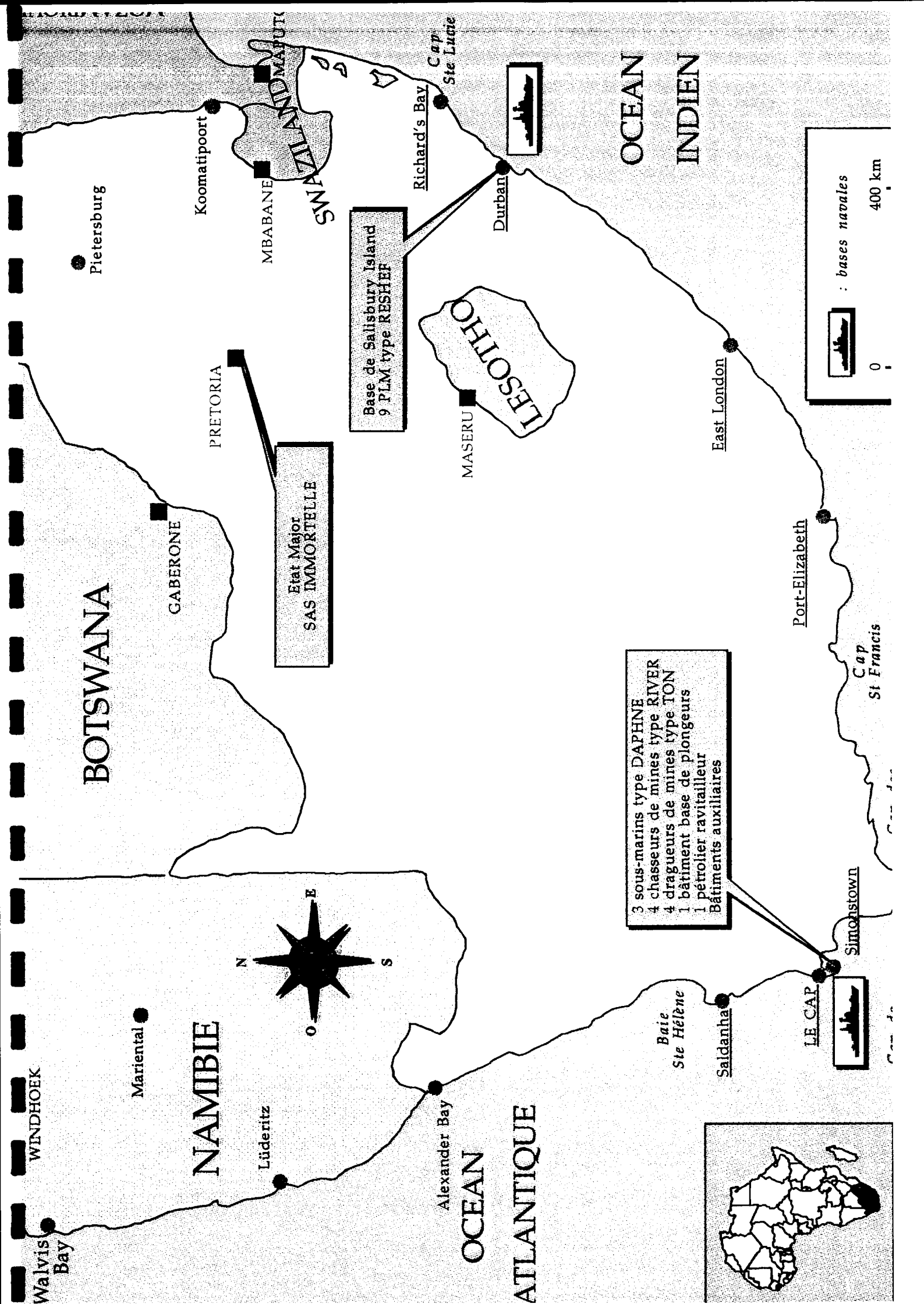
Forces de surface

- 9 vedettes lance-missiles « Strike-Crafts » type RESHEFF (Israël fin années 80) de 450 tonnes dont 2 seraient actuellement sous cocon (3 ont été construites en Israël et les 6 autres assemblées à Durban).

LA FLOTTE SUD-AFRICAINE

STRIKE CRAFT (Vedette rapide)	9
SOUS-MARINS	3
CHASSEURS DE MINES	4
DRAGUEURS DE MINES	4
COMBAT SUPPORT SHIPS	2
BATEAU D'ETUDE HYDROGRAPHIQUE	1
DIVING SUPPORT VESSEL	1
AIR SEA RESCUE LAUNCHERS	4
HARBOUR PATROL BOATS	28
REMORQUEURS	3

INVENTAIRE ACTUEL DES SAAF	CHIFFRES	INVENTAIRE FUTUR PREVISIONNEL DES SAAF	CHIFFRES
Medium Fighter	72	Cheetah F1AZ	32
Jet Trainer	93	Jet Trainer (to be replaced)	42
B 707 TSPT, S&R, Refuel, EW	5	B 707 TSPT, S& R, Refuel,EW	5
Dakota Medium Sigint	2	Dakota Medium Sigint	2
Cessna 185/PC 6 Light Recce	25	Cessna 185/PC 6 Light Recce	24
Remotely Piloted	(1)	RPV Recce Vehicles	(5)
Alouette BK 117 Light Helicopter	76	Alouette BK 117 Light Helicopter	61
Puma, Oryx Medium Helicopter	56	Puma, Oryx Medium Helicopter	51
Roovalk Combat helicopter	0	Roovalk Combat helicopter	12
Maritime Helicopter	0	Maritime Helicopter, Oryx size	4
Astra Basic Training	40	Astra Basic Trainer	61
C 130 +- 100 seater	7	C 130 including 5xex-US 100 seater	12
C 160 CASA 235 50-60 seater	5	C 160 CASA 235 50-80	16
Dakota CASA 212 25-30 seater	32	Dakota CASA 212	20
King Air L TPT Long-Range	4	King Air L TPT Long-Range	6
Caravan L TPT Short-Range	12	Caravan L TPT Short-Range	12
Falcon 900	1	Falcon 900	1
F 50, HS 125, CIT	9	F 50, HS 125, CIT	8
Dakota Medium-Range maritime Patrol	8	Dakota Medium-Range Maritime	8
Long-range Marine Patrol	8	Long-Range Maritime	0
TOTAL	447	TOTAL	377



BOTSWANA

GABERONE

PRETORIA

Etat Major
SAS IMMORTELLE

Base de Salisbury Island
9 PLM type RESHEP

OCEAN ATLANTIQUE

Alexander Bay

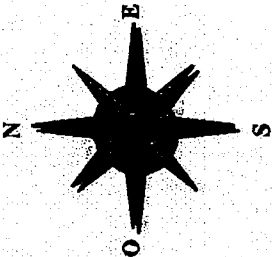
NAMIBIE

Lüderitz

Mariental

WINDHOEK

Walvis Bay



Richard's Bay

Cap Ste Luiga

Durban

LESOTHO

MASERU

OCEAN INDIEN

East London

Port-Elizabeth

Cap St Francis

Simonstown

LE CAP

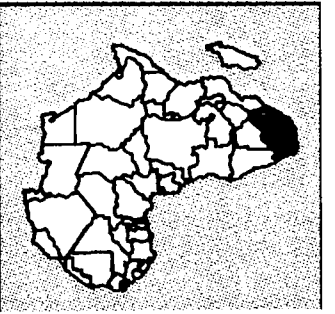
3 sous-marins type DAPHNE
4 chasseurs de mines type RIVER
4 dragueurs de mines type TON
1 bâtiment base de plongeurs
1 pétrolier ravitailleur
Bâtiments auxiliaires

Baie Ste Hélène

Saldanha

: bases navales

400 km



Les restrictions budgétaires et la fatigue des bâtiments (coque vrillée) ont contraint la marine sud-africaine à limiter les déploiements et les escales à l'étranger. La modernisation des autres vedettes ne sera décidée qu'après la parution, au premier semestre 97, de la « Defence Review » qui décidera de l'acquisition ou non de 4 nouvelles corvettes/frégates légères de 2500t.

- 4 dragueurs de mines britanniques type TON (fin années 50) à coque en bois, déplaçant 425 tonnes, qui servent également à la surveillance côtière et des pêches. La récente remise en état des coques particulièrement abîmées, souligne l'intention de la Marine de les faire durer le plus longtemps possible.

- 4 chasseurs de mines classe RIVER déplaçant 380t, bien entretenus et possédant des moyens d'intervention (2 X PAP 104) et un caisson de décompression.

- 2 navires support / pétroliers ravitailleurs sont selon les standards de la Marine des navires relativement neufs (SAS *Drakenberg* 1987 - SAS *Outeniqua* 1993 ancien bâtiment civil russe).

- une trentaines de vedettes portuaires de 5t *Namacurra*.

Forces sous-marines

La marine sud-africaine dispose de 3 sous-marins français de type *Daphné* datants du début des années 70 et déplaçant 1000t.

Il n'y a actuellement aucun sous-marin opérationnel sur zone. L'*Emily Hobhouse* a reçu un nouveau système de combat et est actuellement en train de terminer ses essais. Il ne reste rien de l'équipement électronique français d'origine sur aucun des bâtiments qui avaient déjà été modernisés dans les années 80. Cependant, la difficulté majeure pour l'entretien des bâtiments est celle des pièces de rechange.

Du fait de la faible disponibilité des bâtiments, les moyens d'entraînement à terre sont très utilisés. De plus, l'absence de moyens de lutte ASM performants dans la zone, susceptibles d'entraîner les équipages, fait que l'activité principale des sous-marins se résume à une activité de patrouille sur les côtes d'Afrique australe et de Madagascar.

La décision de remplacement de ces unités reste à prendre même si on peut considérer aujourd'hui que la durée de vie de ces bâtiments sera prolongée jusqu'en 2015. Les britanniques (Upholders de 2400t) et les français (Agosta) sont en compétition pour ce marché.

Forces aériennes de surveillance maritime

La marine sud-africaine ne dispose pas d'aéronautique navale. Les missions de surveillance maritime et de lutte ASM sont assurées par le *Maritime Air Command* qui dépend de l'armée de l'air (*Dakota*, *Puma*).

33 - Les personnels

Sévèrement touchée par les restrictions budgétaires depuis 10 ans, la Marine sud-africaine compte aujourd'hui environ 5000 hommes en service actif et dispose de 1000 hommes en réserve active.

De nombreux personnels d'origine métis et asiatique servent dans ses rangs, et l'intégration des noirs se fait progressivement, même s'ils ne sont pas jusqu'à présent embarqués.

Les officiers sont formés au *Naval College* de Gordon's bay pendant 8 mois avant de rejoindre leur unité. De jeunes officiers noirs sont actuellement en formation. Les officiers blancs quittent la Marine pour trouver des emplois mieux rémunérés en raison des restrictions de budget, des perspectives de carrière limitées, des changements de société et de l'intégration des noirs aux niveaux subalternes.

La marine a toujours été la moins favorisée, et en l'absence de menace navale réelle elle continuera vraisemblablement à subir les mesures de restriction budgétaire. Elle est loin d'avoir tous les crédits souhaités et ses besoins sont souvent reportés. Mais le rôle futur de la Marine sud-africaine inclut de plus en plus de missions de nature diplomatique avec la responsabilité de répondre aux demandes d'assistance des pays africains voisins. La multiplication des exercices navals conjoints exige la possession de bateaux de guerre capables d'y participer, dans une zone australe qui est sous la responsabilité de la RSA.

4) L'ARMÉE DE L'AIR SUD-AFRICAINE (SAAF South African Air Force).

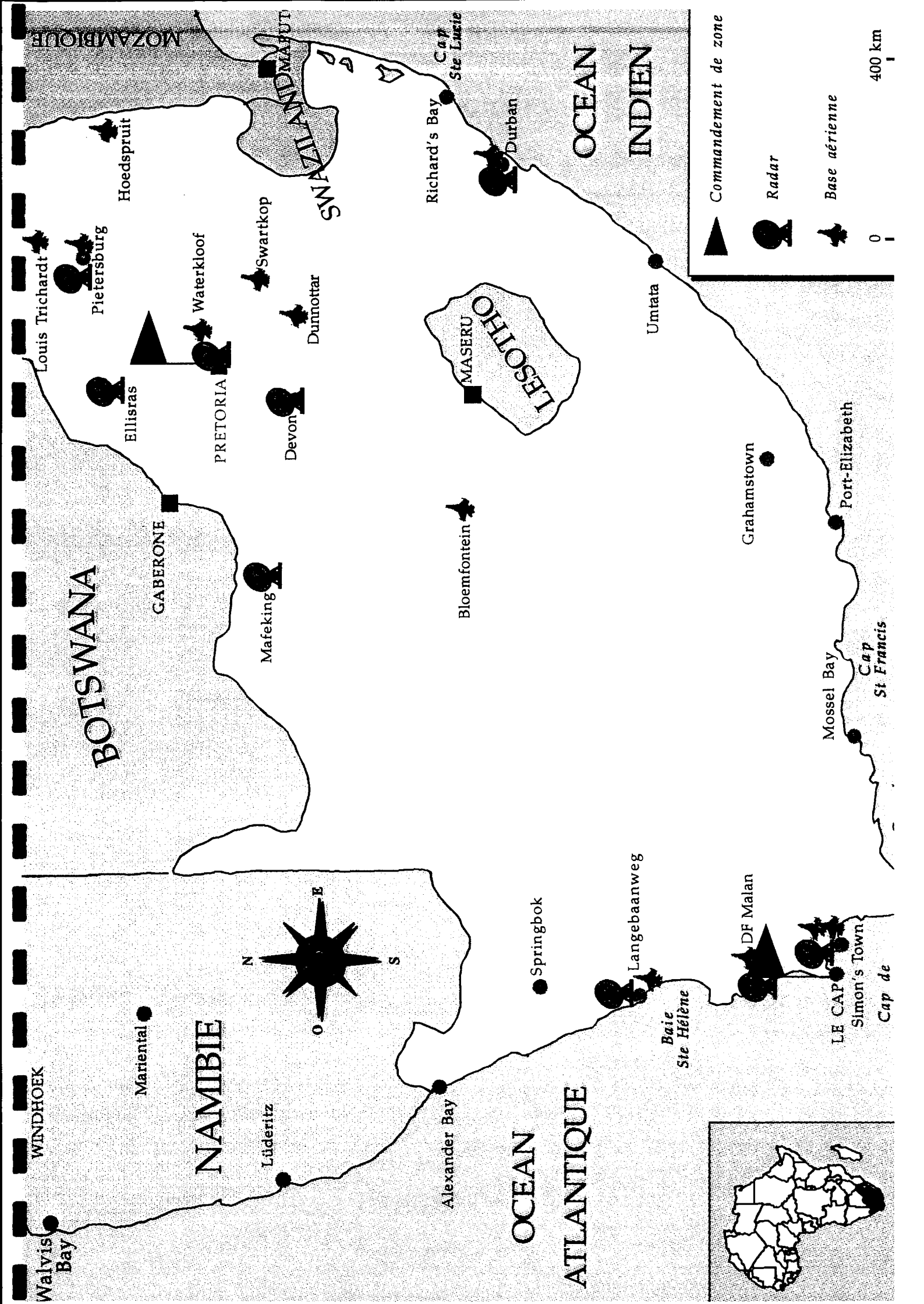
L'armée de l'air sud-africaine est l'une des plus anciennes armées de l'air du monde puisque sa création date de 1920. Elle a commencé son effort de rationalisation depuis le début des années 90, avec la dissolution de certaines de ses unités et de ses bases.

Comme les autres armées de la RSA, elle a été soumise à une diminution drastique et doit faire face aujourd'hui, au problème supplémentaire d'un manque d'équipages expérimentés et suffisamment entraînés. On assiste en effet à un exode constant des pilotes et des mécaniciens vers des compagnies civiles qui proposent des rémunérations supérieures et la SAAF ne sera plus en mesure de remplir ses missions si des mesures ne sont pas prises pour arrêter cette hémorragie. Afin de couvrir une partie de cette pénurie en personnel navigant, la SAAF essaye d'employer des pilotes de la réserve.

La SAAF doit aussi faire face à un important programme de remplacement de son parc aérien. En effet, un grand nombre de ses appareils sont depuis trop longtemps en service (Dakotas, Mirages, Transall C 160, Impalas). Des programmes de modernisation d'une partie de la flotte ont été menés avec plus ou moins de succès. De plus, ces programmes coûtent cher alors que le budget est restreint. Les réductions budgétaires hypothèquent d'ailleurs le remplacement de certains aéronefs devenus obsolètes.

Cependant, bien que poussés au-delà de leur durée normale de vie, les appareils semblent avoir un taux de disponibilité très satisfaisant dû à la qualité de la maintenance assurée dans d'excellentes conditions par la firme *Simera* dépendant du groupe *Denel*.

Dans le projet de programmation futur pour les années 2000 / 2010, le nombre d'appareils devrait descendre sous le chiffre des 400 unités.

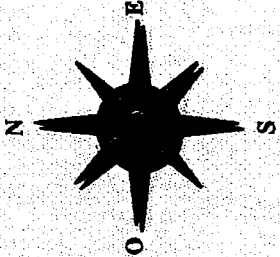


Commandement de zone

Radar

Base aérienne

0 400 km



WINDHOEK

WALVIS BAY

MARIENTAL

LÜDERITZ

ALEXANDER BAY

SPRINGBOK

LANGEBAAANWEG

BAIE STE HÉLÈNE

LE CAP

SIMON'S TOWN

CAP DE

GRAHAMSTOWN

PORT-ELIZABETH

MOSSEL BAY

CAP ST FRANCIS

UMTATA

DURBAN

RICHARD'S BAY

CAP STE LUCIE

SWARTKOP

WATERKLOOF

PIETERSBURG

HOEDSPRUIT

DEVON

DUNNOTTAR

BLOEMFONTEIN

MAFeking

MASERU

LESOTHO

ELLISRAS

PRETORIA

GABERONE

BOITSWANA

NAMIBIE

OCEAN ATLANTIQUE

OCEAN INDIEN

MOZAMBIQUE

SWAZILAND

MADAGASCAR

41 - Organisation de la SAAF

La SAAF est organisée en 6 commandements opérationnels dont 2 commandements de théâtre :

- Le *Main Threat Area Command* à Prétoria responsable de la défense aérienne du territoire sur la frontière nord et la zone principale de Prétoria et du Transvaal.
- Le *Southern Air command* installé au Cap responsable de la côte sud et des opérations maritimes.

et 4 commandements fonctionnels :

- Le *Training Command* chargé de l'instruction des personnels
- Le *Tactical Support Command* responsable du maintien en condition des terrains
- L'*Air Logistics Command* qui gère les dépôts de matériel de la SAAF
- L'*Air Control Command* qui gère le réseau de détection radar.

42 - les moyens de la SAAF

L'armée de l'air compte environ 10000 hommes dont quelques 800 pilotes. Ses aéronefs sont répartis sur une dizaine de bases aériennes.

La défense aérienne :

Elle est mise en oeuvre par les escadrons d'intercepteurs équipés de *Mirage F1 AZ* et de *Cheetah E* et *D* des bases d'Hoedspruit, de Waterkloof (Prétoria) et de Louis Trichardt.

La réserve est constituée par les *Impala* et les *Cheetah E* de la *Combat Flying School* de Pietersburg.

La défense des bases est articulée autour de missiles *Cactus (Crotale)* et *Tigercat*, ainsi que de SA-7 et de mitrailleuses lourdes de 14,5 récupérés lors d'opérations extérieures.

La reconnaissance aérienne et maritime :

La reconnaissance aérienne est confiée aux *Mirage III R* et aux *Impala Mk 2*.

Les missions de PATMAR sont effectuées par les *Dakota*.

L'appui au sol

Les attaques au sol sont menées par les *Mirage* et *Impala*, tandis que le bombardement lourd est assuré par les *Cheetah*.

Transport et liaison

Ils sont assurés par une flotte variée d'avions (*Falcon 50, Falcon 900, C 160, C 130...*) et d'hélicoptères (*Oryx, BK 117, Alouette III...*).

La compagnie aérienne privée *Safair* met à la disposition des SANDF sa flotte de *Lockheed 100-30*.

43 - Les écoles

- Le *SAAF College* école de formation des officiers
- La *Combat Flying School* de Pietersburg sur *Impala* et *Cheetah*
- La *Jet Flying School* de Langebaanweg sur *Impala*
- La *Multi engine Flying School* de Bloemspruit sur *Dakota* et *T6*
- L'*Helicopter Flying School* de Bloemspruit sur *Alouette III* ET *Puma*;

5) L'INDUSTRIE D'ARMEMENT DE LA RSA.

Sensible aux rentrées de devises et aux emplois qu'elle procure, le gouvernement de Nelson Mandela a choisi de ne pas rompre avec une politique héritée du régime de l'apartheid.

51 - Un secteur clé de l'industrie

C'est, paradoxalement, pendant les périodes d'embargo de 1963 et de 1969. et le boycott sur les ventes d'armes à leur pays que cette industrie a pris son essor. Les sud-africains ont en effet été contraints de fabriquer les matériels dont ils avaient besoin.

Ainsi après 1982, l'armement est devenu le premier poste à l'exportation.

A la fin des années 80, alors que la crise politique et sociale atteignait son paroxysme, la production d'armes représentait 19% du total des produits manufacturés et contribuait pour 4% au PIB. L'industrie elle-même employait approximativement 130 000 personnes dans les deux secteurs public et privé, c'est à dire 10% des emplois industriels.

Cette industrie a connu une forte réduction depuis le début des années 1990 et emploierait aujourd'hui environ 50 000 personnes répartis dans 700 sociétés.

52 - Organisation

L'essentiel des armements des SANDF provient de la société sud-africaine *Arm Scor* (Armaments Development and Production Corporation) initialement instituée dans le but de réduire la dépendance étrangère en matière d'acquisition de matériel de défense.

Le 1er avril 92, *Arm Scor* fut divisée en deux segments :

- Le groupe *Denel* qui a regroupé les moyens de production et qui est sous la tutelle du Ministère des entreprises publiques.
- *Arm Scor* qui a vu ses missions recentrées vers la conduite des programmes, l'acquisition des matériels, la recherche et le développement, et qui dépend du Ministère de la Défense.

De même, la direction du groupe a été remplacée et les nombreuses sociétés-écrans qui servaient à détourner l'embargo international ont été supprimées.

A côté de ce secteur étatique, il existe un secteur à capitaux privés puissant tel le groupe *Reunert*. Ces entreprises industrielles ont des activités très diversifiées et semble n'avoir que peu de redondance avec les entreprises du groupe *Denel*.

53 - Une industrie de pointe

L'industrie de défense a atteint un bon niveau technologique dans de nombreux domaines (hélicoptères, missiles, véhicules, artillerie..) aidée en cela par certains pays partenaires (Israël) et certains détournements de l'embargo.

Parmi les plus belles réussites d'*Arm Scor*, il y a le développement des armes nucléaires et de la technologie des satellites. La décision de construire 7 armes nucléaires fut prise au milieu des années 70. Ces armes (10 à 18 KT) furent construites par *Arm Scor* à partir d'uranium enrichi. La première de ces armes fut achevée en 1980 et à la fin de la décade un total de 6 avait été construit. Celles-ci sont aujourd'hui démantelées et la RSA est membre signataire du TNP, de la convention sur les armes chimiques et des accords sur les armes biologiques.

Pendant l'embargo, cette industrie a surtout eu pour rôle de satisfaire les besoins opérationnels des SANDF, alors qu'aujourd'hui elle cherche surtout à conserver et améliorer ses acquis à l'exportation dans des domaines restreints où elle est parmi les plus réputée. Ainsi le coeur des exportations de défense de la RSA est-il constitué par l'électronique, les missiles guidés, l'artillerie et les véhicules blindés. Le « forcing » sur les matériels anti-mines et les moyens de déminage pour l'ONU en est un bon exemple.

En matière de stratégie industrielle, le marché africain est vu comme un champ d'opportunités, même si les capacités de paiement des pays acheteurs sont souvent extrêmement limitées. Aussi, la RSA s'attaque-t-elle à des marchés exports plus prometteurs comme le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est . Vente d'hélicoptère d'attaque *Rooivalk* pour 36 MR à la Malaisie, systèmes d'artillerie G5-G6 aux EAU, ventes de missiles au Pakistan.

La levée de l'embargo après les élections de 1994 permet à certaines sociétés occidentales d'envisager des partenariats, mais devrait également permettre à l'industrie sud-africaine de doubler ses ventes à l'extérieur. Cependant, *Arm Scor* a été mis en cause dans plusieurs affaires d'exportations illicites (Rwanda) et il apparait urgent d'octroyer au parlement sud-africain un droit de regard sur les exportations d'armes pour éviter d'être mis une nouvelle fois à l'index.